

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du jeudi 25 février 2016 à 19h00
Openbare zitting van donderdag 25 februari 2016 te 19u00

M. le Président, Michel Eylenbosch :

La séance est ouverte.
De zitting wordt geopend.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Madame Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Avant que le conseil ne commence, je vais, devant les collègues autour de moi, devoir féliciter notre Bourgmestre pour son élection en tant que Bruxelloise de l'année, distinction qu'elle a obtenue hier. C'est tout à fait mérité, je la félicite vraiment. Merci.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Rassurez-vous, moi aussi j'ai félicité Madame la Bourgmestre sur les réseaux Twitter, pour ceux qui connaissent. Je voudrais aussi féliciter surtout le RWDM qui a eu le prix du Bruxellois de l'année dans la catégorie sportive, ainsi que notre Maison des Cultures qui a fait partie des nominés. Pour en revenir à notre Bourgmestre, je considère que c'est un prix qu'elle remporte aussi au nom de tous les habitants de notre commune, notre belle commune qui a été fortement malmenée mais que nous supportons toutes et tous ici dans ce conseil communal.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Voilà pour cette manifestation impromptue. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais simplement vous remercier pour cette marque de soutien. C'est vrai qu'à l'occasion de la remise du prix du Bruxellois de l'année, Molenbeek a été mis à l'honneur,

que ce soit à travers le sport, la culture ou l'associatif et, en tant que Bourgmestre, je considère que ce sont surtout les Molenbeekois qu'on récompensait. Et on peut justement remercier aussi bien les lecteurs, les internautes que les auditeurs qui ont participé au vote et désigné Molenbeek comme lauréat et on ne peut que s'en féliciter. Maintenant, il faut poursuivre, c'est l'essentiel, on travaille. Merci.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je vous redonne la parole pour une communication de service.

Mme la Bourgmestre :

Nous avons à notre ordre du jour une procédure disciplinaire. L'intéressée a demandé que l'audition se fasse à huis clos, comme elle pouvait demander qu'elle se fasse en séance publique. Et la proposition qui a été faite est que, en accord avec son avocat, cette audition se fasse à la fin de la séance publique. Je les remercie d'ailleurs, car ça permet au public présent de ne pas avoir à attendre à l'extérieur. Donc si la séance publique devait se prolonger, nous devrions la suspendre évidemment pour pouvoir procéder à l'audition de l'intéressée. Donc, si vous êtes d'accord, l'audition à huis clos se fera à la fin de la séance publique.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Nous n'avons pas de problème avec la proposition, néanmoins je pense qu'il est important de rappeler que, dans le cadre de cette procédure, il n'y a que les conseillers communaux présents ce soir qui pourront se prononcer dès maintenant. Ce sont les personnes qui sont présentes maintenant qui pourront voter, même si le huis clos aura lieu plus tard, et personne d'autre. J'avais une autre question technique - vous n'êtes pas obligés de répondre maintenant -, sans citer de nom, je m'interrogeais par rapport au moment où la procédure a été lancée, sur le fait qu'elle ne soit arrivée que maintenant au conseil communal, et je comprendrais évidemment si vous ne répondez pas de suite.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Le Secrétaire communal me précise, comme je le pense, que les conseillers communaux doivent être présents au moment de l'audition. On fait donc la distinction entre le début de la séance publique et le moment de l'audition. Pour le reste, je vous propose justement d'en conférer au moment de l'entame de la procédure disciplinaire.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Nous entamons le conseil communal. Nous avons une question d'actualité introduite par Monsieur De Block. Vous avez la parole, Monsieur De Block.

M. De Block :

Bonsoir. Je voudrais poser une question sur la fameuse liste des « foreign fighters », c'est-à-dire des gens qui sont soit en Syrie ou qui sont revenus de Syrie ...

M. le Président :

... Excusez-moi, je peux vous demander de ne pas filmer ?

M. De Block :

... Le Soir a donné des chiffres ce lundi et cite un chiffre de 47 pour Molenbeek alors qu'on parlait auparavant dans la presse de 80. Quel est le chiffre exact ? Et, deuxième question, quel est le nombre de personnes revenues de Syrie, et en quoi consiste le processus de déradicalisation, comment les débarrasser de l'idéologie de haine, comment les accompagner, comment recréer du lien avec la famille, l'environnement pour qu'ils ne restent pas isolés ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur De Block, cette liste de l'OCAM qui nous a été fournie dans le cadre de la mise en place de la cellule de sécurité locale contient plusieurs catégories : les personnes présumées en route vers une zone djihadiste, les personnes présumées en zone djihadiste, les personnes présumées avoir tenté de s'y rendre, les candidats potentiels, les recruteurs, les personnes présumées décédées et une catégorie pour les mineurs. Au total, on trouve 79 noms sur la liste concernant Molenbeek au 1er février. Toutes ces informations ont été d'ailleurs données en sections réunies et présentées par le chef de corps de la zone de police de Bruxelles-Ouest. Dans la catégorie de personnes présumées de retour en Belgique nous avons 10 noms. Il faut donc être prudent, « de retour en Belgique » ne veut pas dire « de retour à Molenbeek ». D'ailleurs cinq de ces dix personnes sont d'ores et déjà radiées des registres de la population. Les personnes présumées de retour en Belgique font pratiquement toutes l'objet d'une enquête judiciaire. Dans ce cadre, nous n'avons pas d'informations, mais en plus même si nous en avons, nous ne pourrions pas vous les communiquer. Il n'y a pas non plus de demande à la Commune pour qu'elle mène une démarche de déradicalisation pour ces personnes. Tout dépendra de l'enquête judiciaire. Je le rappelle, ces dossiers sont entre les mains du Fédéral et ce n'est qu'au terme de ces enquêtes qu'une éventualité de la proposition que vous faites peut intervenir.

En ce qui concerne votre deuxième question, il est évident que l'encadrement des *returnees* doit être géré de manière extrêmement prudente en faisant la distinction entre des personnes ayant commis des crimes en Syrie et d'autres qui n'auraient pas participé aux

affrontements. Ce sont des politiques qui se mettent maintenant en place. Ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous la responsabilité politique du ministre de l'Aide à la Jeunesse, a l'intention de créer un centre d'aide aux personnes concernées par la radicalisation qui pourraient tomber dans la violence. Ce centre s'intégrerait au sein des maisons de justice et un programme pour des *returnees* serait prévu. Ce centre qui aurait la volonté de travailler avec les communes, travaillerait aussi sous mandat judiciaire. Il semblerait qu'il soit prévu pour octobre, et nous verrons dans quelle mesure Molenbeek pourra s'inscrire dans ce projet. J'en ai terminé.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour les réponses. En tout cas, ça me rassure à moitié, dans le sens où il y a des gens pour lesquels il n'y actuellement aucun travail de fond qui se fait. Peut-être que l'enquête est en cours, mais je suis inquiet par rapport au fait qu'il n'y a pour le moment aucune personne qui soit chargée de faire le suivi en matière d'accompagnement de ces personnes et de leur entourage. Octobre, c'est encore loin pour eux. Je pense que c'est important d'interpeller d'autres instances de la Région et du Fédéral pour qu'on accélère la prise en charge et que le suivi qui n'existe pas actuellement se fasse de manière responsable pour ces gens, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

(Colloque - Gesprek)

M. le Président :

Nous commençons le conseil communal.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik kom even terug op iets wat begin deze week gebeurd is, een communicatie van de Schepen van Handel.

Notre échevin de l'Economie a communiqué dans la presse sur les problèmes de la chaussée de Gand, le premier noyau économique de notre commune. Il avance une diminution de 50 % à 80 % du chiffre d'affaires des commerçants de la chaussée de Gand et dit que c'est entièrement dû aux attentats de Paris et à l'image de Molenbeek qui, de ce fait, en a souffert. Il dit vouloir faire un plan de redressement qu'il compte lancer début mars. Sa version est contredite par les commerçants pour qui le problème du chiffre d'affaires n'est pas tellement important et qu'il y a surtout un problème au niveau communal avec l'augmentation du précompte immobilier qui passe de 1.000 euros à 3.000 euros. C'est un article qui est repris par aussi bien des médias francophones que néerlandophones avec des versions différentes, et c'est la raison pour laquelle je vous interroge parce qu'il y a des choses étonnantes aussi bien dans les propos de l'échevin que dans la contre argumentation

avancée par certains commerçants. Première question donc, peut-on vérifier les chiffres sur la baisse de 50 à 80 % du chiffre d'affaires avancée par l'échevin, sont-ils étayés par une étude ou une enquête d'Atrium, peut-on les objectiver ? Deuxièmement, s'il y a vraiment une baisse du chiffre d'affaires, peut-on la lier directement aux attentats et dire que c'est à partir de cette date-là qu'elle s'est produite ? Troisièmement, que répondez-vous aux commerçants qui avancent que cela est dû surtout à la politique communale qui a imposé une augmentation de 1.000 à 3.000 euros du précompte immobilier ? Cette information est-elle correcte et comment le Collège justifie cette augmentation à un moment où le secteur souffre - et personne ne le conteste - de graves contraintes économiques ?

Om duidelijk te zijn. Het is zo dat wij met de SP.A natuurlijk heel erg bezorgd zijn over het economisch leven in onze gemeente en specifiek op de Gentse steenweg en ik denk inderdaad dat er een probleem is met een daling van het omzetcijfer maar ik ben zeer verbaasd over de cijfers die hier naar voor gebracht worden en ik zou heel graag weten waar die cijfers vandaan komen, of die objectief zijn en ook natuurlijk wat het plan is van de Schepen om hier effectief iets aan te doen. Ik kijk uit naar uw antwoord.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, Monsieur Van Damme d'abord, ce qui m'étonne, c'est que vous faites la corrélation entre l'augmentation du précompte immobilier et la situation économique. Vous qui êtes conseiller communal ici et qui avez longuement et âprement discuté les taxes que nous avons présentées, vous savez très bien que l'augmentation du précompte immobilier concerne essentiellement les surfaces commerciales à partir d'un certain métrage et qui touche donc très peu ou quasi pas les commerçants de la chaussée de Gand, en tout cas ceux qui ont des commerces inférieurs à 1.000 mètres carrés. Je ne crois pas qu'il y en ait des quantités importantes sur la chaussée de Gand.

Deuxièmement, par rapport aux chiffres dont nous disposons, effectivement ils n'ont pas de base scientifique parce qu'ils émanent de l'association des commerçants qui a fait un sondage en rencontrant toute une série de commerçants. Et, finalement, cela ne doit pas nous étonner, ni vous ni moi, parce qu'ils s'inscrivent dans la continuité des chiffres qui ont été avancés par le noyau commercial le plus important en région bruxelloise, celui du centre-ville où une baisse importante du chiffre d'affaires est enregistrée, une baisse inférieure aux chiffres avancés, mais qu'il faut aussi lier, d'après certains commerçants en tout cas, à la mise en place du piétonnier. Quant aux raisons donc de la diminution du chiffre d'affaires, je vous dirais que la Commune de Molenbeek, vous le savez très bien, a été occupée entre guillemets pendant des semaines par une kyrielle de journalistes qui ont squatté la Place communale, ce qui a eu pour conséquence évidemment de faire fuir la clientèle, que ce soit dans les environs de la Place communale ou sur la chaussée de Gand, même au-delà des Etangs-Noirs. Les différentes actions policières qui ont été menées ont aussi induit un certain climat qui ne donnait pas envie de faire ses courses dans le Molenbeek historique. Et ça, c'est la réalité, et c'est surtout ça que l'association des commerçants, en se faisant le relais des commerçants, a voulu mettre en avant. Ce que nous avons décidé de mettre en place avec Atrium et surtout avec l'association des commerçants, pas plus tard que début de cette semaine, et c'est dans la continuité d'une très longue discussion que nous avons eue

au Collège, c'est d'élaborer un plan d'action pour soutenir le noyau commercial du Molenbeek historique et ce, pendant plusieurs mois, nous n'avons pas encore arrêté de délai dans la mesure où nous attendons des réponses à une série de questions que nous avons posées à nos services. C'est par exemple, en matière de mobilité, permettre aux clients qui viendraient faire leurs courses à la chaussée de Gand, de bénéficier pendant un certain temps de la gratuité du parking Brunfaut.

Troisièmement, Monsieur Van Damme, il s'agit de pouvoir assez rapidement transformer la place des Etangs-Noirs en zone rouge pour que celle-ci puisse être utilisée par les clients qui viendraient faire leurs courses.

Enfin, il s'agira de travailler sur un film promotionnel pour mettre en avant tous les côtés positifs des commerces dans le noyau historique de la commune. On va aussi proposer une série d'événements qui vont être finalisés la semaine prochaine pour pouvoir mettre en valeur le noyau commercial à travers les braderies traditionnelles à agrémenter aussi par des activités complémentaires en partenariat avec des associations pour permettre, par exemple, le déroulement d'activités pour enfants sur la Place communale et par là-même, permettre aux parents qui les accompagneraient de les garder pendant qu'ils feraient leurs courses. Il y a aussi une autre piste qui a été proposée aussi bien par l'association des commerçants, par Atrium que par mes services et qui sera définitivement arrêtée à travers un plan qui sera finalisé la semaine prochaine. Elle ne pourra être finalisée qu'après le Collège de lundi prochain car nous attendons toute une série de réponses à des questions que nous avons posées.

Voilà, je pense que ça répond entièrement à vos questions, merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Merci pour vos réponses, même si je ne suis pas convaincu. Quand des responsables politiques font un plan, ils se basent en principe sur des chiffres qui sont arrêtés et scientifiques. Ce que je vois ici, c'est que vous avancez des chiffres que vous présentez comme étant la vérité...

M. l'Echevin El Khannouss :

... C'est par des commerçants...

Dhr. Van Damme :

... Ce n'est pas relaté comme tel. Et vous les comparez dans la foulée avec les chiffres du centre-ville qui sont bien arrêtés par Atrium et d'autres instances et qui, d'ailleurs, ne correspondent pas à ce que vous dites, mais ça, c'est autre chose. Ce qui m'étonne, c'est que vous communiquez finalement sur des choses qui ne sont en lien avec aucune réalité économique derrière. Car si un commerçant perd 80 % de ses revenus, c'est très grave, ce qui voudrait dire que la moitié des commerçants seraient en faillite d'ici quelques mois. Je vous invite donc vraiment à collaborer avec Atrium qui est une instance spécialement créée pour ça, afin d'objectiver la donne, première chose.

Deuxième chose, l'argument du précompte, ce n'est pas moi qui l'avance, ce sont les commerçants eux-mêmes dont un opticien dont je ne peux supposer qu'il a une surface de plus de 1.000 mètres carrés. Donc, vous ne répondez pas vraiment...

M. l'Echevin El Khannouss :

... Les commerçants me disent qu'ils ont perdu du chiffre d'affaires et vous mettez ça en doute, c'est ça qui m'inquiète...

Dhr. Van Damme :

... Je ne mets pas en doute, je vous demande des chiffres objectifs. Et ma conclusion est de demander si la baisse du chiffre d'affaires, si considérable, ne serait pas plutôt due à l'absence d'un vrai plan de redressement économique que vous annoncez depuis trois ans, mais qui n'est toujours pas là. Vous avez annoncé quelques points, mais je n'appelle pas ça un plan. Il y a une déclaration de majorité dans laquelle vous annoncez un plan de développement économique et je constate qu'après plus de trois ans, il n'y en a toujours pas. Est-ce que ce n'est pas ça qui serait plutôt la cause de ce malaise économique ?

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je dirais Monsieur Van Damme que, pour vous, heureusement que Monsieur Ikazban est là, parce que j'ai l'impression que vous réfléchissez par procuration, car s'il ne vous avait pas soufflé cette magnifique idée de rebondir là-dessus, vous ne l'auriez pas fait. Mais, rassurez-vous, ce plan de développement économique existe. Ici, nous sommes confrontés à une situation exceptionnelle, Monsieur Van Damme. Ni vous, ni moi, ni personne dans cette salle n'aurait pu envisager de vivre ce qu'on a vécu le 13 novembre, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Monsieur Van Damme, on est dans le cadre d'une question d'actualité. Vous avez toujours un procès d'intention par rapport à ce que je vous dis. Donc, je vous le dit calmement, on est dans le cadre d'une question d'actualité, normalement c'est un, deux, trois puis c'est fini. L'Echevin a repris la parole. Je vous redonne encore la parole pendant trente secondes. Merci.

M. Van Damme :

Je m'étonne que vous m'ayez spécifié ça alors que vous ne l'avez pas fait pour l'Echevin, je n'ai pas l'impression qu'on soit traité de la même façon, mais bon ! Ce qui m'étonne dans votre réaction, Monsieur l'Echevin, c'est que chaque fois qu'on vous avance des arguments de fond, vous répondez par une attaque sur la personne et ça c'est un signe de faiblesse, c'est quelqu'un qui n'a plus d'argument et qui attaque la personne, et c'est vraiment dommage.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

L'incident est clos. Nous commençons le conseil communal par le point n°1.

1. Secrétariat communal - ASBL OLINA - Démission du mandataire politique représentant la commune au sein de l'assemblée générale - Patricia Vande Maele - Prise d'acte.

Gemeentelijk secretariaat - VZW OLINA - Ontslagneming van de vertegenwoordiger van de gemeente in de algemene vergadering - Patricia Vande Maele - Akteneming.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, je voulais savoir, parce que je ne m'y retrouve plus, qui des Echevins détiennent les crèches et qui détient l'Enseignement. Ceci étant, je joins aussi ma question par rapport au point 2. Je n'ai rien contre les changements de nomination, mais sachant qu'*OLINA* récupère l'ancienne asbl *Molenketjes*, je voudrais savoir s'il n'y a pas lieu de revoir la répartition quant à la composition des membres du conseil d'administration.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Madame la Bourgmestre ?

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, je vais simplement vous rappeler que c'est la Bourgmestre qui assure les fonctions de l'Enseignement et de la Petite enfance et que c'est le cas depuis deux ans, je pense. Pour le reste, si nous proposons ce transfert de compétences, c'est uniquement pour être cohérent, parce que justement la petite enfance relève de la Bourgmestre. Et c'est d'autant plus logique dès lors qu'*OLINA* prend en charge la programmation qui a été initialement dévolue à *Molenketjes* et que j'en assurais la présidence.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, je n'ai pas de souci quant à votre nomination à la place de Madame Vande Maele, c'eût été l'inverse, c'était pareil. La question subsidiaire que je pose est : du fait que l'asbl *OLINA* reprend les effectifs des crèches nouvelles qui étaient prêtes à être gérées, je dis bien « prêtes à être gérées » par l'asbl *Molenketjes*, n'y aurait-il

pas lieu de revoir la composition complète du conseil d'administration, à savoir avec peut-être un peu plus de places à l'opposition ? Ma question était très claire.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme vous le dites clairement, Madame Piquard, l'opposition siège dans l'asbl, c'est déjà bien, vous occupez beaucoup de places; ça montre donc notre souci de laisser la parole à l'opposition.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Nous avons deux entités asbl différentes, dans lesquelles étaient représentées des personnes différentes, enfin pour la plupart, c'est vrai qu'il y en avait très peu qui étaient différentes, soyons clairs. Mais, d'un autre côté, maintenant que tout se regroupe, il me semble que, vu le plus grand nombre de crèches à gérer, donc les quatre OLINA plus les futures crèches puisqu'il y en a encore aucune d'ouverte dans le cadre de l'asbl Molenketjes qui a été dissoute, je me demande s'il n'y a pas lieu de revoir l'entièreté du quota du conseil d'administration. Ma question est assez claire, Madame.

M. le Président :

La demande a été enregistrée et on vous a déjà répondu. Donc, on passe au vote.

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**2. Secrétariat communal - ASBL OLINA - Désignation d'un mandataire politique -
Françoise Schepmans.
Gemeentelijk secretariaat - VZW OLINA - Aanstelling van een politieke mandataris -
Françoise Schepmans.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

*De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

3. Secrétariat communal - SIBELGA - Démission du mandataire politique représentant la commune au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration - Sarah Turine - Prise d'acte.

Gemeentelijk secretariaat - SIBELGA - Ontslagneming van de vertegenwoordiger van de gemeente in de algemene vergadering en in de bestuursraad - Sarah Turine - Akteneming.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

4. Secrétariat communal - SIBELGA - Désignation du mandataire politique représentant la commune au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Gemeentelijk secretariaat - SIBELGA - Aanstelling van de vertegenwoordiger van de gemeente in de algemene vergadering en in de bestuursraad.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'aimerais bien, avant qu'on passe le mandat à Khadija, qu'on fasse le bilan de ce qui a été fait à travers une petite présentation et qu'on voie les prises de position de Sarah. Je pense que ce serait intéressant, aussi bien pour les Molenbeekoïses, que pour la commune de savoir les choix en matière de taxes de distribution de l'énergie etc., des choses qui méritent discussion et éclaircissement. Et j'aimerais bien savoir quelle a été la position de la Commune ou de son représentant au sein de ces organes.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, d'abord, je voudrais féliciter Khadija Tamditi qui va occuper ce mandat pour représenter la Commune. Je suis doublement content, parce que c'était une remarque qu'on avait faite, disant qu'il valait mieux que ce soit un conseiller communal plutôt qu'un échevin qui y siège. Donc, je suis content qu'on écoute l'opposition avec deux ans de retard, mais ce n'est pas grave, mieux vaut tard que jamais. Ma deuxième remarque porte sur le rapport qu'on demande à chacun des conseillers qui siège dans une intercommunale. J'ai vérifié les PV des années précédentes et, sous l'ancienne législation,

on ne s'est pas contenté d'envoyer seulement des rapports. Il y a des conseillers qui ont fait ici des rapports comme Madame Evraud, Monsieur Chahid, Madame Oubéri, Monsieur Achaoui, ils ont fait des présentations succinctes. Je trouve qu'on devrait pouvoir faire ça, cela fait plus de trois ans que cette majorité est installée et il me semble que ce serait un geste positif de votre part de pouvoir le permettre.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Manzoor.

Mme Manzoor :

Bonsoir à tous, en fait, j'avais prévu effectivement ce rapport comme je siége au CA de SIBELGA, sauf que, en raison des événements, il a été reporté. Je propose de revenir avec ce rapport lors d'un prochain conseil communal, pas de souci.

M. le Président :

Merci Madame Manzoor.

Monsieur Ikazban, vous avez déjà eu la parole. Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je rejoins ce qui a été dit par rapport à cette demande de rapport et à la position de la Commune sur le *tax shift*, cette augmentation de la TVA sur l'électricité et son impact sur les citoyens, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il avait été prévu de mettre à l'ordre du jour de notre conseil communal le rapport des différents administrateurs qui siègent dans les intercommunales où la Commune est représentée. La proposition qui est faite est de le prévoir au prochain conseil communal du 23 mars.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je prends acte et je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis content qu'on s'engage à présenter ces rapports, parce qu'en décembre on s'était engagé à présenter certains plans en janvier. Puis janvier est passé sans présentation, entre autres du plan de prévention contre la radicalisation et l'embrigadement djihadiste. On est de nouveau en février et aucun plan à l'ordre du jour... Je demande donc qu'on tienne les engagements qu'on prend ici devant le conseil et qu'on puisse en discuter ici et j'aimerais bien que cela soit acté.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

M. le Président :

Félicitations à Madame Tamditi.

5. Enseignement francophone - Enseignement communal fondamental francophone - Restructuration de l'école n° 13 « l'Ecole qui bouge » et de l'école 18-19 « Korenbeek ».

Franstalig onderwijs - Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Herstructurering van de school n° 13 "L'Ecole qui bouge" en van de school 18-19 "Korenbeek".

M. le Président :

Est-ce qu'on peut valider ? Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On peut valider, pas de problème. Mais je vous avoue que, à la lecture de toute la délibération, je n'ai pas très bien compris ce qui a été présenté. J'ose à peine le dire, mais j'ai l'impression que je ne suis pas le seul...

M. le Président :

Madame la Bourgmestre va faire une petite présentation.

Mme la Bourgmestre :

L'objectif de ces restructurations de l'école 14, donc de la *Petite Flûte*, de l'école 18, du Korenbeek et de l'école 13 de la rue de Koninck est d'utiliser les bâtiments scolaires

nouvellement construits, tant francophones, il s'agit là des pavillons de la Flûte Enchantée, que néerlandophones, pavillons situés rue de la Semence et ce, pour permettre donc aux familles d'inscrire leurs enfants dans leur école du quartier. Cette restructuration a pour premier objectif de renforcer la proximité souvent souhaitée par les parents pour avoir une école de quartier. C'est vrai que c'est un côté relativement technique, mais on ne peut pas créer des écoles, en tout cas des directions d'écoles et, nécessairement, il faut assurer une cohérence et une collaboration entre plusieurs implantations, mais qui sont sous une même direction.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Nous saluons en tout cas l'investissement et le travail fournis pour renforcer les équipements de cette école. Justement, ne pensez-vous pas opportun, au moment où le brassage au sein de la commune ne peut être que bénéfique, de veiller dans cette démarche à permettre à des personnes du bas de Molenbeek de pouvoir aussi bénéficier de ces infrastructures ? Parce que, à la lecture et à l'analyse du programme, j'ai l'impression qu'on réserve davantage, je ne vais pas dire le clivage, ces écoles aux populations de proximité, ce qui est à l'encontre de ce qui se fait dans certaines municipalités de banlieue française ou, par exemple à Brooklyn, où l'on encourage les personnes issues des quartiers paupérisés à pouvoir bénéficier de ces infrastructures. Je réagis par-là à votre réponse et à votre présentation à l'instant.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voulais savoir pourquoi on déplace tous les élèves des classes existantes; c'est de ça qu'il s'agit. Avec la fermeture de six classes, est-ce que les gens auront le droit de se réinscrire, le permettra-t-on aux familles dont l'école est plus proche et qui ont fait le choix de le faire ou limite-t-on le droit au choix des parents ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, j'ai entendu vos explications et j'ai du mal à comprendre comment cela se traduit concrètement. Je n'ai pas tout compris, je l'avoue. Je vais essayer de ne pas vous choquer, mais ce qui m'interpelle dans votre réponse, c'est que j'ai l'impression que peut-être on rate une occasion de diminuer la dualisation dans cette commune. Je vous écoute parler dans les médias, vous et les membres du Collège, de mixité sociale, de décroisement des quartiers, or j'ai l'impression ici qu'on regroupe de mêmes entités d'écoles dans les mêmes quartiers, les mêmes zones. On accorde donc la priorité à des gens qui habitent

dans le même quartier et vous expliquez cela en avançant des raisons budgétaires pour lesquelles vous ne pouvez pas avoir plusieurs directions. Mais, voilà peut-être une occasion pour vous de renforcer la mixité sociale, de regrouper pourquoi pas des écoles, mais qui ne sont pas tout près l'une de l'autre géographiquement parlant, par exemple une dans le Molenbeek historique, où là aussi on a créé des écoles, on a créé des classes supplémentaires. Pourquoi cette majorité n'ose pas joindre le geste à la parole et ne se dit pas que, puisqu'on doit faire des regroupements d'écoles, on doit saisir l'opportunité de favoriser la mixité sociale, surtout avec tout ce qui se passe et le déferlement médiatique qu'on a eu sur cette commune, fustigeant en partie à juste titre, le manque de mixité. Je pense que si vous maintenez votre décision en l'état, ce serait une occasion manquée ou, pire, une volonté de maintenir les gens dans leurs quartiers et de creuser encore un peu plus le fossé entre les deux parties de cette commune. Donc, si ce point n'est pas mûr, retirez-le, revoyez votre copie et revenez la fois prochaine et on vous soutiendra pour un vrai projet de mixité, un vrai projet de cohésion pour donner la chance à chacun.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Messieurs De Block, Rekik et Ikazban, je m'étonne quand même de vos interventions parce que la disposition qui vous est présentée ce soir, c'est parce que nous avons augmenté sensiblement le nombre de places dans nos écoles communales. Et cette disposition concerne, vous savez, essentiellement l'enseignement maternel. Nous avons, comme je l'ai dit, de nouvelles implantations, il y a celle de la *Petite Flûte* située rue de la *Flûte Enchantée*, il y a l'implantation *De Knipoog* située rue de la Semence et également une nouvelle école située rue de Bonne, le long du canal. Je trouve donc particulièrement choquant de laisser entendre qu'il y aurait une dualisation de notre enseignement dans la mesure où justement, nous avons fait un effort particulier dans tous les quartiers de notre commune pour assurer un enseignement de qualité à tous nos enfants. Et je ne peux pas accepter que vous considériez qu'il y a des différences de qualité dans l'enseignement qui est donné à nos enfants selon que l'on se situe dans le centre de Molenbeek, le long du canal ou selon que l'on se situe dans les nouveaux quartiers. Notre enseignement est un enseignement égalitaire qui donne leurs chances à tous nos enfants. Il se fait, notamment pour l'enseignement maternel, qu'il y a une volonté des parents de pouvoir trouver une école de quartier, c'est une réalité, il faut pouvoir l'entendre. Mais nous ne fermons pas la porte évidemment à des parents qui souhaiteraient également pouvoir mettre leurs enfants dans d'autres écoles. Donc, je précise que la proposition qui vous est faite ce soir vise véritablement à organiser les nouvelles implantations que nous mettons à disposition de nos enfants. Je pense donc, comme l'ont dit certains, qu'il y a des procès d'intention et que vous êtes passés à côté du fond de la proposition qui vous est faite ce soir qui est une proposition d'ordre technique pour dire qu'une direction d'école peut avoir plusieurs implantations sur le territoire de la commune.

Alors, je vais reprendre les rétroactes pour que vous compreniez mieux. Depuis 1999, il y a le partage des bâtiments situés rue de Koninck, entre l'école francophone 13 et l'école néerlandophone Tyl Uylenspiegel avec des locaux communs réfectoire, gym. Une décision a été prise de déménager l'école néerlandophone Tyl Uylenspiegel et De Tyltjes située rue des Béguines vers la nouvelle école De Knipoog de la rue de la Semence. Et cet accord a d'ailleurs été entériné par la COPALOC qui, je vous le rappelle, est l'instance dans laquelle siègent les organisations représentatives des enseignants et qui sont

particulièrement vigilantes quant à la qualité de l'enseignement qui est donné dans nos écoles. Suite à ces rétroactes, en pratique il y a la fermeture de six classes de l'implantation maternelle francophone située rue des Béguines. Mais il y a l'extension de l'école 13 à concurrence de six classes qui sont libérées par l'enseignement néerlandophone et la création d'une nouvelle implantation de l'école maternelle Korenbeek dans les pavillons de la Flûte Enchantée. Donc, vous avez l'école Korenbeek et vous avez la nouvelle implantation rue de la Flûte Enchantée, vous avez donc de nouvelles places pour accueillir des enfants. On ne peut que s'en féliciter ! Donc je comprends mal l'analyse que vous faites d'une proposition qui vous est présentée ce soir et qui est purement d'ordre organisationnelle. Je vous rappellerais quand même qu'en ce qui concerne l'école 14 qui est située rue de la Flûte Enchantée, c'est actuellement principalement une école primaire et que les autres enfants de la maternelle iront également dans des pavillons qui se situent, comme je l'ai dit, à l'école qui a une implantation rue du Korenbeek et rue de la Flûte Enchantée. En ce qui concerne l'implantation des Béguines, les enfants qui sont scolarisés cette année iront l'année prochaine à l'école 13. Et pour le reste, dès que le Conseil aura validé cette restructuration, le service de l'Instruction publique va rassembler les directions et enseignants concernés pour préparer l'année scolaire. Donc, ça ne change rien, la seule modification qui est apportée ce soir, c'est d'assurer une direction à l'ouverture des nouvelles écoles que nous avons organisées sur le territoire de la commune.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Vous n'avez vraiment pas compris les questions des conseillers ici présents. Vous aurez constaté, si vous faites un « mapping », que le centre de gravité des écoles concernées est situé dans un secteur exclusif. C'est ce que je vous expliquais et que mes collègues ont pointé du doigt. Ne serait-il pas opportun dans un contexte pareil de restructuration, de veiller justement à permettre, comme vous le dites, d'ouvrir davantage de places mais en veillant à une mixité qui fait que les populations des quartiers du bas de Molenbeek puissent jouir et bénéficier de ces infrastructures et côtoyer d'autres profils d'élèves.

Et ce qui nous a interpellés, c'est que vous avez parlé des parents du quartier. Encore une fois, je vous recommande de voir comment cela fonctionne dans d'autres grandes capitales, où justement toutes les dynamiques qui visent le brassage des enfants issus de différentes couches sociales de la population fonctionnent parfaitement. La question est de se demander s'il n'est pas opportun d'envisager dans le cadre de ces restructurations un plan global, une discussion plus large dans les prochaines semaines et je vous invite à suivre la proposition de notre chef de groupe de revoir ça. Que sera le site du Korenbeek et que représente-t-il pour les parents ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je vais essayer d'être très clair, j'avais posé une question car je n'ai pas très bien compris la délibération que je trouve compliquée, j'ai l'honnêteté de le dire, quand je n'ai pas compris. En tout cas, j'ai lu la délibération et, à l'écoute de vos explications, j'ai sursauté. Excusez-moi de vous le dire, mais vous racontez n'importe quoi ! Ce n'est pas un problème de places. Merci d'avoir fait le catalogue de toutes les nouvelles écoles et classes que nous avons lancées quand nous étions dans la majorité. Pour le reste, moi, je ne parle pas de places, mais de regrouper simplement les écoles, de travailler la mixité. Vous nous tenez tous ce genre de discours, vous avez l'occasion de le faire aujourd'hui, alors faites-le ! En plus de ça, Madame la Bourgmestre, ayez un peu d'honnêteté intellectuelle, vous ne connaissez pas ce dossier, vous avez besoin de notes pour nous répondre. Reportez ce point, revenez la fois prochaine avec une répartition un peu plus logique, si on veut vraiment une politique de mixité culturelle et sociale. Si on veut vraiment la dualisation dans cette commune, faites ce geste qui va vous honorer. Pour le reste, arrêtez de nous raconter n'importe quoi et de mélanger. Le problème qui est évoqué aujourd'hui, ce n'est pas un problème de places, heureusement que vous avez beaucoup de places grâce à l'action des socialistes précédemment. Aujourd'hui le problème est un problème de mixité, d'accessibilité de parents et d'enfants qui vivent dans certains quartiers par rapport à d'autres quartiers. On a le même problème vis-à-vis d'autres communes, on ne va pas l'amplifier dans la commune de Molenbeek. Un collègue m'a fait part, il n'y a pas longtemps, d'un problème d'inscription, à cause de quelques mètres de distance, puisque les règlementations sont tellement compliquées, que ça rend la vie impossible à des parents. C'est déjà difficile pour les parents qui savent lire, imaginez ce que ça peut être pour des parents qui savent ni lire, ni écrire et qui sont moins instruits malheureusement. Eh bien nous, on est là pour eux. Si vous voulez vraiment lutter contre cette dualisation et faire un travail de mixité, retirez ce point et revenez la fois prochaine avec.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis étonné d'entendre Madame la Bourgmestre dire que Molenbeek est de toute la Belgique et de tout Bruxelles la commune qui ne soit pas clivée en matière de dualité sociale dans l'enseignement. La Belgique est connue comme le champion des inégalités sociales et Bruxelles, dont les chiffres montrent qu'il y a encore beaucoup d'inégalités sociales, aurait une exception qui serait Molenbeek ! Je vous demanderais, Madame la Bourgmestre, de ne pas tourner mes mots. Je ne mets pas en cause l'envie et l'effort des directions et des professeurs, je mets en cause l'organisation même de l'enseignement. Et j'aimerais donc bien qu'on discute ici du nouveau règlement sur les inscriptions qui a été mis à mal par certaines interventions, et il y a là l'exemple des inscriptions à l'école de la rue de la Borne. On gère mal et j'aimerais bien qu'on en discute pour que ce système d'inscription puisse assurer une mixité scolaire. Pourquoi ne serait-il pas possible, par exemple, que ces écoles prévoient des activités communes, de faire en sorte, en somme, que la mixité puisse s'organiser ? Et je vous pose une question toute simple : il y a des gens qui ont fait le choix d'inscrire leurs enfants dans une école maternelle. Et quand ces classes vont disparaître, auront-ils le choix de réinscrire leurs enfants, si ça ne leur convient pas ? C'est une question pertinente, je ne sais pas comment ça fonctionne exactement, mais pour beaucoup d'écoles, l'inscription en maternelle est quelque part un avantage et un atout par rapport à l'inscription

en primaire. J'aimerais donc savoir si ces parents pourront être entendus et refaire le choix qu'ils souhaitent.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Non, Monsieur De Block, vous ne vous êtes pas inscrit au début du point. On passe au vote.

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 24 votes positifs, 1 vote négatif, 12 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 24 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 12 onthoudingen.

M. le Président :

Oui, vous avez la possibilité de justifier votre abstention, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est dommage, vous avez peur du débat, vous avez vite fait le vote, je me demande combien de conseillers ont lu la délibération, à mon avis, pas beaucoup. Vous votez n'importe quoi, à l'aveuglette et vous venez de voter la dualisation et on est en train d'augmenter la fracture dans cette commune. Et tous vos discours sur la mixité ne sont rien. Monsieur le Président, je demande qu'on revienne ici au conseil communal avec une carte, un plan et avec la situation géographique de toutes les écoles qui sont associées les unes avec les autres, ainsi qu'avec le règlement d'inscription. Je pense qu'avec ces éléments-là, cela nous permettra d'avoir une idée plus précise de ce que nous sommes en train de dénoncer.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

C'est dommage qu'on passe vite au vote, chaque fois que la majorité est confrontée à ça elle évacue le débat par le vote. J'aimerais bien qu'on ait un débat sur l'enseignement, la pédagogie, l'organisation qui ont été débattus peu de fois ici. Par rapport à ma question sur les chiffres relatifs aux présences au niveau des garderies solaires, je n'ai toujours pas reçu de réponse, malgré des promesses et des promesses. Il faut qu'on ait un débat sur le choix que nous faisons par rapport à l'enseignement à Molenbeek. Et j'espère qu'on ne va pas encore attendre un an et que je pourrai fêter le deuxième anniversaire de mes questions.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik wou gewoon heel kort twee dingen zeggen. Deze reorganisatie is blijkbaar mogelijk omwille van het feit dat er in het verleden beslist is om een aantal scholen bij te bouwen. Ik denk dat die politiek moet verder gezet worden gezien de demografische situatie van Brussel. Ik hoop dat jullie ook heel binnenkort gaan komen met projecten voor nieuwe scholen. Dat is de eerste opmerking die ik wou geven.

De tweede opmerking, ik kan alleen maar mijn collega's vervolledigen, ik ben geen expert in deze materie maar ik vind dat er blijkbaar veel discussie is over dit punt en het zou van een beetje wijsheid en evenwicht getuigen om dit punt uit te stellen en/of er wat meer tijd aan te besteden om goed en duidelijk in detail uit te leggen waarover het gaat. Als jullie dit niet wensen te doen dan is het natuurlijk weer een stemming meerderheid oppositie maar ik wil U er nog eens aan herinneren dat het al verschillende keren dankzij deze oppositie is geweest dat U uw gemeenteraad heeft kunnen houden. Dus het zou van een beetje correctheid kunnen getuigen als jullie ook de tijd nemen om ons uit te leggen welk punt jullie precies wil doorduwen.

Dank U.

Dhr. de Voozitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci, c'est vrai que notre enseignement est fort dual, inégalitaire. De nombreuses études et des enquêtes, dont une de l'ULB, le démontrent. Je suis désolé de remettre en cause la qualité de l'enseignement. Il faudra des assises de l'enseignement dans notre commune et, vu la situation qu'on a vécue, c'est l'occasion de remettre tout ça à plat et d'investir dans l'éducation. Les parents en recherche d'un enseignement de qualité sont souvent obligés de se déplacer pour trouver une école lointaine, c'est la réalité. Je trouve que nos élus posent de bonnes questions. Et pourquoi ne pas organiser des sections réunies sur le sujet pour réfléchir longuement à des solutions.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Nous passons au point suivant.

**6. Grh - Département Prévention - Instauration d'un horaire flexible.
Hrm - Departement Preventie - Instelling van een flexibel uurrooster.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie de me donner la parole. Je suis heureuse qu'on parle d'horaire flexible pour la cellule Prévention. Toutefois, j'aurais voulu qu'on rappelle le nombre de

personnes qui y travaillent actuellement. Je me demande aussi s'il n'y a pas lieu de prévoir plus de personnes qui gèrent ce domaine.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président, une question, avant d'entrer dans le vif du sujet, sur un point qui avait été retiré lors de la séance du 21 octobre et qui portait sur la fixation du statut administratif ainsi que sur le nouveau cadre du personnel administratif et technique, un point important parce qu'on parlait justement des cadres du personnel communal. Et dès lors, ce point n'est d'ailleurs plus revenu. Et pour ce qui est du sujet d'aujourd'hui, il s'agit d'un horaire flexible. Il est également précisé dans la note que cet horaire est destiné à deux services, celui de la Division Prévention Cellule de veille et au personnel du Pont, un service socio-sanitaire en matière d'assuétude et toxicomanie. Je voulais savoir les raisons qui ont conduit finalement à l'instauration d'un horaire flexible. Je voulais également rappeler qu'on doit être extrêmement prudent avec tout ce qui est mesures de flexibilité en matière d'emploi, surtout lorsqu'on connaît les exemples du privé et la philosophie du client roi. Il est également rappelé dans cette même note que, c'est pour éviter au personnel le burnout, mais également lui permettre de concilier vie privée et vie professionnelle, que cette flexibilité est proposée. Je voulais donc justement entendre la responsable pour savoir si c'était pour soutenir le personnel ou si c'est lié à des questions de service. Et, pour clôturer, vous précisez qu'il y a dans la note un protocole d'accord avec les syndicats, mais quand on consulte les annexes - une fois n'est pas coutume -, il n'y a rien. Je voulais donc vous interroger sur ces différents points.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je me suis posé les mêmes questions. J'ai en déduit que la raison est due au fait que la quantité d'heures supplémentaires est trop élevée pour ce service-là. Ma première réflexion est de dire qu'il faut peut-être alors engager du personnel supplémentaire. Mais on veut résoudre ça par un horaire flexible et je ne vois pas là, de différences avec le raisonnement du patronat qui pratique la flexibilisation des horaires depuis des décennies. Je voudrais savoir pourquoi recourir à ce dispositif. Est-ce parce qu'il y a un manque de personnel ou est-ce parce que certaines plages horaires posent problème, suite au travail de prévention et de prise en charge des toxicomanes. J'ai vérifié comme mon collègue et il n'y a aucun document en annexe dans le BO Secrétariat. Je demande, si ces documents ne sont pas présentés, qu'on reporte le point au prochain conseil communal pour qu'on puisse prendre connaissance des documents.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Concernant ce régime d'horaire flexible, je voudrais savoir, en termes d'agenda, pourquoi ça arrive maintenant, à ce moment-ci de l'année. Comment se fait-il, en vertu de l'article 2, que la période est fixée au 1er octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante, s'agit-il d'une phase pilote sur une année et pourquoi ? Pourrait-on avoir le chiffre exact des heures supplémentaires prestées pour l'année écoulée, afin de mesurer l'importance de l'application de l'engagement de ces personnes pour ces heures supplémentaires ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je voudrais d'abord insister sur le fait que ce point a été discuté en Comité de concertation. Le protocole, malheureusement, n'est pas dans le système, je me suis moi-même un peu fâchée hier, voyant qu'il n'était pas là. Donc, j'ai une copie papier ici; c'est vrai que, pour moi, le protocole devrait être dans le BO. J'ai encore réagi hier, voyant qu'il n'y était pas. Donc, vous pouvez consulter ici la copie du protocole signé par deux délégations syndicales, pas par la troisième. Pourtant il avait été accepté lors de la réunion par les trois. La CGSP ne l'a pas signé. C'est un problème administratif, c'est simplement parce qu'ils n'ont pas été au GRH signer le protocole.

Ce point concerne en fait huit personnes des services Veille et le Pont, du bâtiment Ajja. Et c'est vrai que nous rentrons de plus en plus toutes les personnes qui savent faire un horaire flexible; une pointeuse est installée dans le bâtiment Ajja et ces huit personnes vont bénéficier de cet horaire flexible. Pour le personnel, il y en a pour qui c'est un avantage, pas pour d'autres. Les syndicats sont d'accord globalement. On n'a jamais refusé à quelqu'un de rester dans l'horaire fixe. Je n'ai pas d'autre remarque.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je souhaitais avoir une estimation du nombre d'heures supplémentaires prestées durant l'année dernière. Et pourquoi fixer cette période à horaire flexible sur une année. S'agit-il d'un projet pilote et quelle est donc la raison pour laquelle vous réduisez cela à une année ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

On avait effectivement demandé les raisons de ce dispositif. Est-ce par manque de personnel ou parce que des horaires sont incompatibles avec le travail et qu'on doit à chaque fois recourir aux heures supplémentaires ? Et on n'a pas eu de réponse là-dessus. Deuxièmement, s'il est vrai qu'on n'oblige pas les employés à prêter en horaire flexible, j'aimerais amender la décision dans un article 3 et de le stipuler ainsi. Car c'est le nœud de l'affaire; si les gens sont obligés d'accepter l'horaire flexible, ce sera à la guise du responsable hiérarchique. L'existence des horaires est justement une protection du travailleur, un règlement de travail avec horaire fixe permet au travailleur de faire face à la pression de sa hiérarchie qui pourra dire que sa vie personnelle est incompatible avec ce type d'horaire. J'aimerais donc que cela soit stipulé, de sorte que les gens aient le choix de leur horaire de travail.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Je vais dans le même sens que mes collègues. C'est assez curieux, car dans la note, je le rappelle, vous précisez clairement que vous proposez cet horaire flexible pour aider le personnel, alors que manifestement - la littérature nous le prouve à satiété - la flexibilité crée des difficultés pour pouvoir concilier une vie personnelle pleine et entière avec sa situation professionnelle; et ça arrange en général un petit public de jeunes, et encore... Donc, nous faire croire que cette flexibilité profitera aux travailleurs... Nous n'y croyons pas, surtout que vous n'avez toujours pas le protocole d'accord, comme c'est très souvent le cas. Donc, nous nous abstenons sur ce point.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum, on passe au vote.

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 24 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 24 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

M. le Président :

Il n'y a pas d'amendement qui est déposé. Monsieur De Block, quand vous avez pris la parole la première fois, vous aviez la possibilité de déposer votre amendement. Vous

savez pertinemment bien qu'au moment où vous le faites, vous êtes dans les répliques, donc le débat derrière est terminé, on passe au vote, point. C'est ce qui s'est passé. C'est le règlement. Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vous remercie. Moi, je suis très calme, je vous dis simplement que la façon dont vous présidez le conseil communal est inadmissible ! C'est un manque de respect total pour les conseillers communaux. Je suis très à l'aise pour en parler, ce n'est pas nous qui déposons l'amendement. La manière dont les amendements sont déposés ne me fait pas toujours plaisir, mais à partir du moment où un conseiller communal annonce qu'il veut le déposer, on doit l'avoir avant de se prononcer. A nouveau, vous faites comme des chenapans pour voter rapidement; ça ne va pas, Monsieur le Président ! Il faut être sérieux, on est au conseil communal, il faut respecter la majorité et l'opposition. Il y a un amendement annoncé, on attend de l'avoir, si vous ne l'acceptez pas, vous l'assumez; mais jouer à ce jeu-là, ça ne va pas. Et je vous rappelle que ce soir, vous n'avez pas le quorum, c'est grâce à nous que le conseil communal se tient. Alors, un peu plus de sérieux dans la façon que vous présidez le conseil communal !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

**7. GRH - Prime à la vie chère - Année 2015.
HRM - Levensduurtepremie - Jaar 2015.**

M. le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**8. Finances - Fabrique d'église de la Résurrection - Compte 2014.
Financieën - Kerkfabriek van de Verrijzenis - Rekening 2014.**

M. le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 24 votes positifs, 13 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 24 positieve stemmen, 13 onthoudingen.*

**9. Taxes communales - Taxe sur l'occupation temporaire du domaine public -
Modification pour 2016 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Belasting op de tijdelijke bezetting van het openbaar domein -
Wijziging voor 2016 tot 2018 inbegrepen.**

M. le Président :

Monsieur l'Echevin, faites-vous une présentation ou pas, puisque vous aviez eu des sections réunies sur le sujet ?

M. l'Echevin Haouari :

Je vais juste donner les raisons de cette modification. Donc, ce règlement a été totalement revu par souci de clarification et de simplification. Le règlement actuel, celui qui est d'application aujourd'hui, prévoit à la fois le paiement d'une redevance et d'une taxe. Nous proposons dans la nouvelle mouture la suppression de la redevance et l'adaptation des taux de la taxe. Pour des raisons pratiques, la méthode de calcul de la taxe basée sur la superficie occupée n'a été retenue qu'en ce qui concerne l'occupation du domaine public par des chantiers. Pour les autres types d'occupation, il est prévu un taux forfaitaire par jour d'occupation, excepté pour les échafaudages pour lesquels la taxe est calculée par mètre carré. Nous avons donc subdivisé les taxes en fonction du type d'occupation du domaine public.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais que l'Echevin concerné nous éclaire sur le montant qu'il compte récolter avec cette taxe-là, sur base de prévisions, car je pense que c'est important puisque finalement les Molenbeekois devront la payer. Deuxième remarque, je pense que pour certaines parties de la taxe, c'est possible, au niveau du déménagement par exemple, c'est faisable. Pour déménager maintenant, il faudra payer pour pouvoir bloquer une place, avec les difficultés qu'il y a déjà, je pense que c'est quelque chose qu'il ne faut pas nécessairement introduire dans ce genre de réglementation.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Par rapport au point 9, je ne comprends pas très bien, avant la fin de l'année, vous étiez venus avec une flopée de taxes et à nouveau vous revenez avec deux autres taxes, avant le budget. A quoi est-ce dû ? Deuxième question, j'aurais aimé, Monsieur l'Echevin, quand on vient avec des modifications de règlement de taxes, qu'on présente un tableau clair, de sorte à pouvoir voir la situation antérieure et ce que vous proposez, avec des chiffres, des montants. Ceci dit, je pense qu'il y a une difficulté dans votre proposition dans le sens où elle n'a pas tendance à encourager ceux qui rénovent ou qui veulent nettoyer chez

eux ou demander un conteneur ou autres. Et je ne parle même pas des gens qui déménagent, car Molenbeek, Madame Goris n'est pas là pour le confirmer, est une commune où l'on déménage beaucoup, où les gens doivent malheureusement déménager parce qu'ils occupent des appartements insalubres ou parce qu'ils cherchent des appartements moins chers ou plus grands, et ainsi de suite. Et je pense que vous n'encouragez pas cela, avec votre proposition de taxe qui fait suite à toute une série de taxes qui ont été votées ici par vous fin de l'année dernière.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Ce que je trouve dommage par rapport à cette taxe, c'est que, encore une fois, c'est le citoyen qui va devoir payer; on parle de lift à 15 €, les entreprises vont devoir tout simplement augmenter leurs factures et c'est le citoyen qui paiera et c'est dans ce sens que ça me pose réellement un problème. Encore, une fois les habitants vont devoir passer à la caisse.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

D'un point de vue pratique, réserver une place pour un lift n'est pas facile et, par rapport au conteneur, on doit aussi réserver un jour et la société qui fournit le conteneur ne vient parfois que le lendemain, que se passe-t-il alors dans ce cas ? Et on augmente le prix quasiment du double alors qu'avant, on payait un prix forfaitaire de 75 euros pour les conteneurs par exemple, et maintenant, c'est 15 euros le mètre carré ! Je voterai contre cette augmentation de taxe.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

J'aimerais faire une remarque sur le fait qu'on prend en considération dans la description, l'aspect surveillance ou de sécurité, mais pas celui relatif à la propreté et au nettoyage après occupation. Est-ce normal ? Considérant, en outre, que l'exercice de ce droit exclusif comporte pour la collectivité locale des frais de surveillance ou de sécurité, on aurait pu peut-être rajouter des frais de nettoyage, pas augmenter la taxe mais le champ,

c'est-à-dire que le nettoyage ne doit pas incomber au personnel communal, je ne sais pas si cela est prévu. Je trouve aussi pertinente l'intervention de Monsieur Ait Jeddig par rapport à la surface des conteneurs, parce qu'on connaît très bien la problématique des déchets clandestins de construction qu'on retrouve sur la voie publique à Molenbeek. Et je pense que ça ne va pas encourager les gens à louer des conteneurs, s'il y a une taxe excessive à ce niveau-là. Je dirais même le contraire, il faudrait même instaurer une prime, tellement c'est assez compliqué à Molenbeek. Ce n'est pas une question de majorité, Monsieur Ikazban, moi, je vois ce qui va dans le sens de l'intérêt des Molenbeekois.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci Monsieur le Président, pour répondre à votre question sur le nettoyage après occupation, Monsieur Lakhroufi, ce sont des règlements différents qui ne doivent pas être intégrés dans un règlement-taxe. Ce règlement existe, la personne ou la société doit remettre l'espace public dans son état initial. Le nettoyage de l'espace public fait partie des conditions pour pouvoir occuper le domaine public. Je rappelle que les taxes existent déjà. J'ai l'impression que la présentation que j'ai faite au début n'a pas été comprise. Il s'agit de simplifier et clarifier un règlement-taxe et un règlement redevance existants. Donc les textes ont été fusionnés pour plus de facilité et de simplification administrative, il n'y a rien de nouveau, tout ceci existait. Ce n'est pas une nouvelle taxe, mais la fusion de deux taxes existantes.

Quant à l'estimation budgétaire, Monsieur De Block, vous l'aurez en principe lundi en sections réunies lors de la présentation du budget.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Désolé, je n'ai peut-être pas été très clair, mais je voudrais qu'on soumette au vote l'amendement et qu'on efface le point d de ce règlement.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

On peut passer au vote ? Non, il n'y a pas d'amendement, Monsieur De Block, il faut arrêter Monsieur De Block, faites-ça de façon correcte en prévenant et en mettant les documents à disposition des personnes, et n'arrivez comme ça, surtout après que l'Echevin a donné sa réponse. Il faut mettre de l'ordre dans vos sujets et la façon de les présenter.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 24 votes positifs, 13 votes négatifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 24 positieve stemmen, 13 negatieve stemmen.

10. Taxes communales - Logements déclarés insalubres ou inhabitables - Modification pour 2016 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Woningen die ongezond of onbewoonbaar verklaard zijn - Wijziging voor 2016 tot 2018 inbegrepen.

M. le Président :

Monsieur Majoros veut prendre la parole et je la lui donne.

M. l'Echevin Majoros :

Merci Monsieur le Président, le but de cette modification de règlement-taxe sur les logements insalubres est de faire en sorte d'arriver à une situation où on a un gant de velours pour les propriétaires qui sont volontaires pour améliorer la qualité de leur logement, avec des exonérations qui sont beaucoup plus claires et qui permettent la réalisation de travaux, y compris dans certains cas avec des primes régionales à propos desquelles les propriétaires sont informés. Par ailleurs, c'est un gant de fer pour les récalcitrants, ceux qui s'obstinent à profiter de la misère des gens en faisant des bénéfices importants et en continuant à mettre en danger leur sécurité et leur santé et qui se verront appliquer une taxation plus importante au fur et à mesure des années; la deuxième année ça sera 3.000 euros et la quatrième année 4.000 euros par unité de logement. Pour les autres, les exonérations nombreuses et les explications nombreuses permettront à la cellule Logement d'améliorer la qualité des logements.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

S'agissant de cette taxe qui vise à éviter que certains profitent de la misère humaine, comme vous le dites, et à contraindre les marchands de sommeil à faire un minimum d'efforts pour permettre à des gens de vivre dans la décence, c'est une chose assez positive. Maintenant je voudrais savoir en quoi consiste l'échelle qui permet de dire qu'un logement est insalubre ou pas, y-a-t-il des critères bien définis avec une échelle précise ? C'est peut-être une question naïve, mais je souhaiterais avoir davantage d'infos.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je constate simplement, Monsieur le Président, qu'on apporte des modifications à ce règlement qui correspondent à toute une série de remarques que nous avons faites ici, il y a quelque temps. Ce qui démontre, un, que nous avons raison et deux, que vous étiez beaucoup trop injustes à l'époque. Je ne dis pas qu'aujourd'hui vous ne l'êtes plus, vous l'êtes toujours un petit peu. Je ne vais pas utiliser la même expression que celle utilisée par Monsieur Majoros, je ne vois pas les choses de cette façon-là, néanmoins nous considérons qu'on a effectivement une partie de la population à Molenbeek-Saint-Jean qui est victime des marchands de sommeil envers lesquels il faut être intraitable. Mais nous avons aussi des petits propriétaires qui souffrent. Et je pense, - nous pensons - que tous les habitants de Molenbeek ne sont pas égaux devant les règles, ne sont pas égaux devant les démarches administratives. Et nous ne pouvons pas mettre en place un règlement de cette façon-là sans mettre en place un service d'accompagnement dans les démarches pour ces personnes-là, même si effectivement, il y a des augmentations de délai, pas mal d'orientations - cela a été présenté en sections réunies. On a eu cette présentation lundi. Nous sommes ici au conseil communal et nous pensons qu'il y a encore moyen d'améliorer ce règlement. Ma proposition est de demander s'il est possible de le reporter et de laisser le temps de pouvoir se concerter, de sorte à apporter les modifications supplémentaires pour que ce règlement soit le plus juste possible. Je pense que c'est en tout cas l'objectif qui est poursuivi par le Collège et par l'Echevin qui a fait cette présentation.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais connaître les raisons qui ont présidé à ce changement et je voudrais que l'Echevin nous explique pourquoi on est passé de 2.000 à 3.000 et 4.000 euros pour la deuxième et troisième année pour cette taxe sur les logements insalubres ou inhabitables. Très naïvement, j'en tire la conclusion que, apparemment, la taxe de 2.000 euros n'est pas suffisante, c'est-à-dire que les propriétaires qui refusent de rénover ne seraient pas apeurés par une taxe de 2.000 euros. C'est la conclusion naïve que j'en tire, c'est pour ça à mon avis que la taxe est passée d'une taxe unique de 2.000 euros à son augmentation pour les années qui suivent quand il y a des cas d'insalubrité constatés. J'aimerais bien que l'Echevin nous dise si c'est le but visé par ce règlement. Et par rapport au paragraphe 3, « la taxe n'est pas due en cas d'arrêt résultant d'une interdiction de l'inspection régionale du logement, uniquement si les trois conditions sont réunies, les lieux ne sont plus mis à disposition des tiers à titre onéreux, donc ne sont pas loués, la délivrance d'une attestation de contrôle de conformité n'est pas possible, et le logement ne présente pas de danger pour la sécurité et la salubrité publiques », je trouve important qu'on essaye de limiter les possibilités d'échapper à cette taxe et que c'est important, pour être plus strict, d'assurer encore un suivi. Car s'il y a quelque chose qui, à mon avis, fait défaut actuellement, c'est le suivi des arrêts d'inhabitabilité. Des immeubles peuvent parfois rester dans un état d'inhabitabilité pendant des mois, parfois des années, sans que ça bouge. Je voudrais savoir l'avis de l'Echevin et comment compte-t-il faire avec sa proposition de taxe face à des propriétaires qui font traîner les choses, parfois il faut effectivement des délais relativement longs avant une nouvelle inspection et le délai de rénovation qui est imposé ? Quelle est la position de l'Echevin là-dessus ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer de Voorzitter, op zich lijken me dat allen lovenswaardige intenties maar ik heb alleen ook een vraag met betrekking tot de naleving van het nieuwe reglement omdat ik de indruk heb dat het probleem zich niet zozeer stelt op niveau van de straffen en de strengheid daarvan maar wel op het niveau van de effectieve controle. Ik heb het gevoel dat er te weinig controle is en dat dat eigenlijk het grootste probleem is voor de huisjesmelkers en dus ik zou vooral willen aandringen en vooral willen vragen mijnheer de Schepen hoeveel mensen er effectief op het terrein zijn. Als ik het goed begrepen heb gaat het over drie of vier personen als we ervan uitgaan dat die ook administratief werk doen en dan de facto natuurlijk ook met verlof gaan af en toe, dat betekent dat er eigenlijk heel weinig mensen zijn die bezig zijn met het probleem terwijl dat het een heel groot probleem is in Sint-Jans-Molenbeek en ik vraag mij dus af of dit wel nut heeft om dit reglement te gaan aanpassen als de toepassing van het huidige reglement al niet op een correcte manier of een voldoende efficiënte manier verloopt. Dus ik had graag wat meer informatie gehad over de nalevingscontrole die op dit moment gebeurt en of dit niet beter kan.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Merci, on a entendu beaucoup de choses. Je voulais quand même rappeler que cette taxe est une très bonne taxe, que c'est un très bon principe. C'est quelque chose qui est utile à la commune et qu'il ne faut pas perdre de vue. Il y a toujours des questions de calibration à faire, si vous posez la question du montant, mais on ne peut que soutenir la volonté du Collège manifestée sur cette question.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos réflexions, merci à tous les conseillers pour les différentes questions que vous avez posées. Certains disent que c'est trop sévère, d'autres que ce n'est pas assez sévère. A mon avis, on doit être dans le bon, d'autant que le Conseil consultatif du logement est assez unanime sur la proposition qu'on a faite. Il a d'ailleurs proposé une série d'améliorations. Entre la première lecture en Collège et la deuxième lecture en Collège qui vous est présentée maintenant en conseil communal, on a pu encore affiner chacun des termes utilisés, chacune des exonérations pour les propriétaires avec des délais qui sont beaucoup plus clairs qu'auparavant encore. Et c'est la raison pour laquelle nous avons voulu modifier ce règlement. Pourquoi augmente-t-on le montant ? Parce qu'une partie des

propriétaires, la moitié des propriétaires qui sont touchés par une taxation du fait qu'ils s'obstinent à louer un logement insalubre continuent, malgré tout à proposer des logements...

(Partie non enregistrée suite à un problème technique, jusqu'à la page 35 - Deel niet opgenomen wegens een technisch probleem, tot pagina 35)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 27 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 27 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

11. Cellule Logement - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 décembre 2015 octroyant une subvention de 25.000,00 EUR à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean pour l'année budgétaire 2015 pour assurer les frais de fonctionnement de son Observatoire local du Logement.

Huisvestingscel - Besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering d.d. 10 december 2015 tot toekenning van een toelage van 25.000,00 EUR aan de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek om de werkingskosten van haar plaatselijke Observatorium voor de Huisvesting voor het jaar 2015 te dekken.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

12. Propriétés communales - Rue de Geneffe, 22 - Occupation d'un bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Cinéma Belle-vue - Location des locaux du 1er étage par l'ASBL ABEF.

Gemeentelijke eigendommen - De Geneffestraat 22 - Gebruik van een goed aangekocht in het kader van het wijkcontract Cinema Belle-Vue - Verhuren van de lokalen op de 1ste verdieping aan vzw ABEF.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

13. Propriétés communales - Boulevard Léopold II, 170 - Occupation d'un bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Autour de Léopold II - Location des locaux du bâtiment avant.

Gemeentelijke eigendommen - Leopold II Laan 170 - Gebruik van een goed aangekocht in het kader van het wijkcontract Rond Leopold II - Verhuren van de lokalen van het gebouw vooraan.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

14. Logement - Logements inoccupés - Convention 2016-2018 fixant les modalités de rétrocession à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean de 85% des amendes perçues par la Région de Bruxelles-Capitale.

Huisvesting - Onbewoonde woningen - Overeenkomst 2016-2018 vaststellende de modaliteiten voor overgave aan de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek van 85% van de boetes die het Brussels Hoofdstedelijk Gewest geïnd heeft.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

15. Développement urbain - Contrat de quartier Cinéma Bellevue - Volet 2 : Vente d'un bâtiment mixte en vue d'une reconversion en un immeuble de logements sis à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Quai du Hainaut, 23 - Mise en vente.

Stedelijke ontwikkeling - Wijkcontract Cinema Bellevue - Luik 2 : Verkoop van een gemengd gebouw van industrieel type gelegen te 1080 Brussel, Henegouwenkaai 23 om er verschillende woningen te maken - Verkoop.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**16. Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Approbation de la première modification du programme du dossier de base.
Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Goedkeuring van de eerste programmawijziging van het basisdossier.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**17. Culture - Service Tourisme - Convention "cartes postales" avec La Fonderie.
Cultuur - Dienst Toerisme - Overeenkomst "postkaarten" met « La Fonderie ».**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**18. Développement durable - Parcelles « Bellevue/Petite Senne » - Second avenant à la convention d'occupation.
Duurzame ontwikkeling - Percelen « Bellevue/Kleine Zenne » - Tweede aanhangsel bij de tijdelijke gebruiksovereenkomst.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**19. Événements - Royale UFAC 40-45 - Octroi d'un subside exceptionnel.
Evenementen - Koninklijke VOV 40-45 - Toekenning van een uitzonderlijke toelage.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**20. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Papadiz, conseiller communal MR, relative au tunnel Léopold II.
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Papadiz, gemeenteraadslid MR, betreffende het Leopold II-tunnel.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Papadiz pour la lecture de sa motion.

M. Papadiz :

La nécessité d'une rénovation du tunnel Léopold II, tunnel routier le plus long du pays (2,5 km), a été pointée à plusieurs reprises ces dernières années. Ce tunnel, ouvert à la circulation en 1986, accueille en moyenne plus de 65.000 véhicules par jour et révèle de nombreuses défauts notamment en matière de sécurité, d'étanchéité et de qualité de l'air. Alors qu'un rapport de 2009 faisait déjà mention de l'état de vétusté dudit tunnel, la décision de rénover le tunnel a été annoncée en mars 2012 par le Gouvernement de la Région bruxelloise de l'époque.

Toutefois, au stade actuel, les autorités communales de Molenbeek-Saint-Jean n'ont toujours pas de réponses à toute une série de questions : quelle solution de rénovation en profondeur est privilégiée par la Région (fermeture totale ou partielle durant les travaux), qu'en est-il du financement (140 millions HTVA), quels moyens et mesures d'accompagnement sont prévus pour les communes concernées, quelles seront les offres alternatives en transports en commun, quid pour les parkings de dissuasion... ?

La fermeture du tunnel aura un impact considérable sur la qualité de vie des habitants de la commune de par une augmentation importante de la congestion notamment sur l'avenue Léopold II, boulevard Belgica et le Quai des charbonnages, voiries régionales, d'une part, mais également sur les voiries communales qui devront absorber le trafic automobile d'autre part.

Cette conséquence est d'autant plus inquiétante pour la qualité de vie des habitants de notre commune, en ce que la mise en place du piétonnier au centre-ville ne permet plus d'absorber en aval les flux de circulation attendus de ce chantier. A cet égard, en 2013, Bruxelles Mobilité a commandé à un bureau d'étude deux analyses dénommées : « Étude multimodale de gestion de la mobilité dans le cadre des travaux de rénovation du tunnel Léopold II » et « Étude des déviations de trafic à prévoir pendant la rénovation du tunnel Léopold II ». Ces études, dont le coût s'élève à 234.272 euros, concluent notamment que la zone du canal à hauteur de la station Yser est un maillon important pour absorber le trafic automobile dans le cadre du chantier. La mise en place du piétonnier va donc irrémédiablement impacter les flux dans cette zone critique. On peut donc supputer que ce problème en aval du tunnel va aggraver la congestion en amont, à savoir, notamment, sur la chaussée de Ninove et le boulevard Louis Mettewie.

Eu égard à l'importance du chantier et à l'impact de ce dernier en ce qui concerne les flux de circulation, la présente motion demande à la Région bruxelloise de prendre en charge, en concertation avec l'Administration communale, la confection d'un plan de circulation diminuant, autant que possible, le report de la circulation lié à ce chantier sur les voiries communales. En outre, la présente motion demande à la STIB et à De Lijn, par l'intermédiaire du Gouvernement bruxellois, de développer des solutions alternatives afin de favoriser le report modal de la voiture particulière vers les transports en commun.

Au-delà des désagréments en termes de mobilité, cette congestion va entraîner une augmentation significative de certaines particules fines et ultrafines inhalées par les habitants de la commune. Pour rappel, près de 30.000 tonnes de polluants gazeux sont émises à Bruxelles chaque année. Ces polluants se retrouvent dans l'air que nous respirons et peuvent avoir un effet direct sur la santé. La fermeture du tunnel va inévitablement augmenter le nombre des particules eu égard à la congestion engendrée par le chantier. À cet égard, la présente motion demande à la Région bruxelloise au travers de Bruxelles Environnement de produire des rapports mensuels sur la qualité de l'air sur le territoire communal en comparaison avec les valeurs critiques et valeurs limites telles que définies dans la Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Ces mesures se feront, notamment, sur base des emplacements B011, R001 et B003 des postes de mesure du réseau téléométrique. Ces rapports mensuels seront adressés à l'Administration d'une part et au conseil communal d'autre part.

La rénovation du tunnel Léopold II aura un impact sur les agents de notre zone de police qui devront gérer quinze carrefours sur le réseau de surface, et ce afin de réguler les flux automobiles. Cette affectation temporaire liée à ce chantier régional ne permettra plus à des dizaines d'agents d'assurer d'autres missions pourtant essentielles pour notre commune. À cet égard, rappelons que le financement de la zone de police est également lié au transfert par notre commune d'un budget de 20,2 millions d'euros pour la seule année 2015. La présente motion demande à la Région bruxelloise que la part de la dotation communale liée aux agents de terrain soit compensée financièrement. Cette compensation permettra à la zone de continuer ses missions telles que rappelées notamment dans le plan zonal de sécurité. Les modalités d'évaluation sont à charge du Gouvernement de la Région bruxelloise.

PROPOSITION DE MOTION

LE CONSEIL,

Vu la Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe;

Vu l'ordonnance du 14 janvier 2013 portant le code bruxellois de l'air du climat et de la Maîtrise de l'Energie ;

Considérant les nuisances de la rénovation du tunnel Léopold II en matière de congestion et de qualité de l'air ;

Considérant que l'avenue Léopold II, boulevard Belgica, le Quai des charbonnages, chaussée de Ninove et le boulevard Louis Mettwie, voiries régionales, accusent déjà une congestion importante en heures de pointe ;

Considérant les objectifs stratégiques du plan zonal de sécurité 2014-2017 de la Zone de police Bruxelles-Ouest ;

Considérant que la dotation communale à la zone de police Bruxelles-Ouest n'a pas comme objectif d'encadrer des décisions en matière d'infrastructures régionales ;

Considérant que les ménages molenbeekoïses ne peuvent être victimes des choix du Gouvernement ;

DECIDE :

Article unique

De demander au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

De prendre en charge, en concertation avec la Commune, la réalisation d'un plan de circulation avant la période du chantier ;

De prévoir des parkings de dissuasion en bordure de la Région bruxelloise et d'encourager les navetteurs à les utiliser ;

D'enjoindre la STIB et De Lijn à développer des solutions alternatives afin de favoriser le report modal de la voiture particulière vers les transports en commun ;

De charger Bruxelles Environnement de mesurer l'impact environnemental de la fermeture du Tunnel Léopold II en adressant un rapport mensuel à l'Administration communale pendant la durée des travaux.

De mesurer, en concertation avec la Commune et la zone de police Bruxelles-Ouest, la partie de la dotation communale à la zone de police Bruxelles-Ouest qui serait consacrée à l'encadrement de cette décision régionale.

D'octroyer pendant la période du chantier un financement annuel à la Commune sur base d'un montant évalué préalablement entre la commune, la Zone de Police Bruxelles-Ouest et le Gouvernement;

La présente motion est envoyée :

à la Ministre de l'Environnement
au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics;
au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale ;
au Président du Parlement bruxellois ;
aux 19 bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 20 votes positifs, 11 votes négatifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 20 positieve stemmen, 11 negatieve stemmen, 6 onthoudingen.

21. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, relative à l'instauration d'un plan communal contre l'embrigadement djihadiste. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de invoering van een gemeentepan tegen jihad-rekruteringen. (Aanvullend)

(Reprise de l'enregistrement des débats - Hervatting van de opname van de debatten)

Dhr. de Voorzitter :

Mijnheer De Block, wij hebben uw motie en ook uw interpellatie en wij denken dat de twee kunnen gelinkt worden. Stoort het U dat we alles samen voorstellen? Het is uw initiatief.

M. De Block:

Elles vont bien ensemble et si j'ai le double du temps, c'est vraiment génial. Oui effectivement, il y a une interpellation où je vais expliquer justement la motion qui est une proposition concrète de mesures. Avant de commencer, je voudrais expliquer pourquoi j'ai voulu introduire une motion. Cela fait trois mois qu'il y a eu les attentats à Paris, des mois émotifs, bouleversant pour Molenbeek et donc je l'ai déjà dit à plusieurs reprises à ce conseil que je ne trouve pas normal qu'il n'y a pas eu de débat réellement organisé ici au conseil sur

les orientations que la Commune prend pour son plan, pour sa réaction. Un plan global avec quelles grandes lignes, quelles options, quelles visions nous développons pour la réaction. On a eu des petites présentations mais jamais organisées dans le sens que ce n'était pas à l'ordre du jour, il n'y avait pas de propositions concrètes sur lesquelles les conseillers pouvaient s'exprimer et j'ai voulu répondre à cela parce que je trouvais important que chacun puisse intervenir et participer à ce débat. Voilà l'intervention et la proposition du PTB. Si on a déposé une motion et une interpellation, c'est parce qu'on sait qu'il y a un problème. Beaucoup de Molenbeekoïses sont inquiets pas seulement parce qu'ils ont vu ce qui s'est passé à Paris, ils s'inquiètent réellement pour les conséquences et pour le futur, pour ce genre d'acte qui peut se reproduire, aussi par peur que leurs enfants puissent se faire laver leur cerveau par ces recruteurs, peur aussi par les dispositifs de sécurité qui ont été mis en place. On a entendu à quel point différentes interventions de service peuvent être traumatisantes comme les fermetures des écoles suite à certains événements, peur aussi par certaines interventions du dispositif de police, de l'armée et donc oui, les habitants ont eu peur. Il s'agit de sortir de cette peur et de penser au futur et à des propositions positives. Je pense que c'est important parce qu'actuellement, ce qu'on entend dans les médias, c'est le plan Jambon et sa vision sur la problématique. Je pense que c'est important en tant que Commune de nous opposer clairement à sa vision. Une vision qui, au lieu de cibler le réseau de recrutement, prend pour cible des milliers de Molenbeekoïses. Des milliers de Molenbeekoïses parce qu'il dit qu'il veut screener toutes les mosquées, mettre sous surveillance les mosquées, il ne dit pas une partie des mosquées, il dit les mosquées. Il dit que les associations sont aussi dans le collimateur, ainsi que tous les propriétaires qui à l'époque ont sous divisés illégalement leurs appartements ou leurs maisons sans mettre au courant le cadastre. Nous pensons que cette vision n'est pas correcte et fera beaucoup de mal à la lutte contre les recruteurs et au vivre ensemble en stigmatisant des milliers et des milliers de Molenbeekoïses. Nous pensons que ce plan ne va pas non plus résoudre le problème parce que dans toutes les mesures, il n'y a quasiment pas de mesures préventives. Il y a la police, il y a la surveillance, mais rien sur comment nous allons empêcher que ces idées se diffusent. Aucune ambition à ce niveau-là et évidemment ce n'est pas avec la police et ni avec l'armée qu'on va changer les idées des gens et qu'on va gagner la bataille des idées. J'aimerais que la Commune se positionne clairement et ouvertement contre cette vision-là et prenne l'option d'une autre vision, une vision qui au lieu de viser large, cible les réseaux de recruteurs parce qu'actuellement, la plupart des auteurs des attentats étaient connus et faisaient partie d'un réseau spécifique. On n'a pas besoin de viser des milliers de Molenbeekoïses, pas besoin de les stigmatiser, pas besoin d'insinuer que toute une communauté porte une bonne sympathie pour les actes terroristes et pour les gens qui ont organisés cela. Nous demandons effectivement un plan ciblé contre l'embrigadement djihadiste, mais aussi un plan pour empêcher que des recruteurs puissent trouver des oreilles attentives. Il faut vider, il faut assécher le terreau fertile et nous proposons aussi quelques mesures pour cela.

La motion propose différentes mesures concrètes, mais je voudrais parcourir avec vous un petit peu la logique de ces mesures. Je voudrais proposer au Conseil communal qu'on approuve effectivement l'installation d'un service de prévention contre l'embrigadement de djihadistes basé sur les expériences les plus avancées dans la matière les permettant d'accompagner les familles, les associations et les écoles, et pas que les écoles communales, je vous signale. Le service pourrait offrir des trajets permettant aux jeunes de se défaire des influences idéologique des recruteurs et pour offrir aux jeunes menacés des perspectives professionnelles, culturelles, des projets d'émancipation, des raisons pour s'accrocher. Le service cherchera une collaboration avec une université, un centre académique avec les autres services de prévention s'inscrivant dans la même philosophie créée dans d'autres communes, afin de s'entraider, d'échanger des expériences. Le service organisera des groupes de parole pour les parents en collaboration avec les associations et le réseau de parents qui ont vu partir leurs enfants en Syrie. Lors de ces

groupes de paroles, des experts ou des associations de parents pourraient témoigner, répondre aux questions des parents inquiets. Le service considèrera les familles comme des alliés, comme des victimes et soutiendraient ces familles au lieu de les traiter avec méfiance.

Je pense que c'est important qu'actuellement à la Commune, il y a une personne qui fasse ce travail. Je pense qu'il faut dire et déclarer clairement avec la Commune que ce n'est pas suffisant, qu'il faut une approche pluridisciplinaire. Je pense que les échevins en charge ne sont pas opposés à cette vision, mais donc je pense que c'est clair que la Commune doit crier haut et fort que nous avons besoin de plus de moyens pour pouvoir mettre un tel service sur pied, qui pourrait faire partie d'un service de prévention plus global au niveau de la Communauté française ou même inter fédéral.

Deuxième proposition, je pense que c'est important que les services communaux contribuent à créer l'alliance large entre associations, écoles et mosquées. Je pense qu'on aura besoin de cette alliance pour combattre les idées des recruteurs. Il est clair que si les recruteurs ont pu laver le cerveau des jeunes, c'est qu'il y avait déjà des idées en place, des concepts, des bribes, du matériel à construire sur lequel ils pouvaient bâtir leurs projets de haine et de division. Nous proposons que les partenaires soient invités à des réunions où tout le monde peut participer et dire son point de vue ou on peut faire un état des lieux et faire un plan coordonné où chacun puisse dire avec ambition « Voilà où nous nous engageons ». Nous proposons que pour préparer ces réunions, un groupe de travail sera mis sur pied et qu'il coordonne les efforts et décryptera les besoins préalables.

M. le Président :

Monsieur De Block, il vous reste moins de trois minutes.

M. De Block :

Une troisième mesure est importante, parce que si les jeunes trouvent une oreille, si les recruteurs trouvent une oreille attentive, c'est parce que nos jeunes ne se sentent pas toujours acceptés par cette société. La discrimination est là et donc, il y a des études qui montrent le lien entre le taux de discrimination d'une société ou d'un pays et le taux de gens qui vont en Syrie. Je voudrais proposer à la Commune de donner un signal fort aux personnes et aux jeunes et de dire, ok nous, on veut soutenir votre combat contre la discrimination, on est de votre côté, on met sur pied un guichet d'aide aux victimes de discrimination et de racisme pour permettre, pour aider ces victimes à déposer plainte et d'amener les éléments objectifs de discrimination nécessaire afin d'inverser la charge, la preuve prévue par la loi. Comment peut-on faire ? En faisant des tests comparatifs, un guichet peut aider à accompagner des gens victimes de discrimination à récolter des preuves par ce genre de test comparatifs comme le cas qui a été médiatisé il y a quelques semaines.

Une quatrième mesure que nous proposons, c'est d'assécher le terrain fertile en créant des boulots, de l'emploi et nous demandons à la Commune d'étudier la possibilité, ensemble avec la Région et le Fédéral de réduire le temps de travail hebdomadaire à trente heures par semaine dans les services publics communaux avec maintien du salaire et embauche compensatoire par des jeunes. C'est quelque chose qui existe ailleurs. En Suède, ils sont occupés à expérimenter les différents services et même la Région est occupée à étudier pour certains services. Nous proposons que la Commune prenne contact avec la Région et le Fédéral pour négocier, par exemple, que les gains de cette mesure puissent être réinvestis dans la Commune. Si de l'emploi est créé, c'est du chômage qui ne doit plus être payé. Ce genre de gains pourra récompenser la Commune et fournir le financement nécessaire pour ce genre de réforme.

Une cinquième mesure, nous voulons créer pas simplement du boulot, mais faire diminuer la facture d'énergie et d'électricité des gens et répondre à un besoin important par des logements dignes. Je propose que la Commune, avec le Logement molenbeekois, Bonnevie et d'autres partenaires de l'économie sociale spécialisés dans tout ce qui est construction, rénovation, isolation, mettent sur pied un groupe de travail pour étudier la création d'une société de construction d'isolation et de rénovation comme il en existe déjà dans d'autres villes en Europe, comme à Vienne. Ça permettra de créer de l'emploi et de résoudre les problèmes réels qui ne bouffent pas seulement de l'argent, mais aussi de la santé à nos Molenbeekois.

Finalement, je voudrais proposer que l'accueil extrascolaire soit de nouveau gratuit dans toutes les écoles et nous proposons concrètement la semaine prochaine, une motion pour trouver les moyens financiers nécessaires pour y parvenir. Je pense que c'est important pour la Commune qu'on le signale aussi aux autorités respectives qu'il faut investir plus dans nos écoles, dans nos associations et que pour ça, il faut aussi un budget pas seulement pour la police, mais aussi pour les écoles et les associations.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président, sur le constat qui a été décrit par Monsieur De Block, il y a des choses sur lesquelles on peut évidemment être d'accord. Maintenant, ce qui nous a étonné, c'est que dans cette motion, on le décide parce qu'il y a des choses qui n'ont pour nous pas, enfin oui il y a des liens de manière très indirects en fait. En gros, ce qu'on nous demande, c'est que dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, on approuve le programme du PTB. C'est un peu ça l'idée. En fait, sur le fond, il y a des idées qui sont intéressantes, mais on tient compte, et une fois n'est pas coutume, avec le PTB et d'autres personnes dans ce conseil communal, on ne tient compte ni des compétences, ni des aspects financiers, on ne tient compte de rien du tout, on fait un bric-à-brac populo et on débarque, on dépose ça en conseil et on présent ça comme une motion visant à lutter contre. Evidemment, notre groupe ne va pas participer à ce genre de mascarades. Ça n'a aucun sens. On vient avec des motions qui sont réalistes, qui sont pragmatiques, mais qu'on vienne nous faire perdre notre temps avec des trucs pareils et encore je ne juge pas les trucs, il y a des trucs qui sont intéressants. Les 30 heures, tout ça, ça se discute, mais qu'on ne vienne pas faire un mélimélo, qu'on nous vende ça, on rase gratis. Voilà c'est tout ce que j'avais à dire et en tout cas notre groupe, s'abstient.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je vais m'exprimer au nom de mon groupe, d'abord pour dire qu'on peut penser ce qu'on veut de la proposition qui est faite par notre camarade du

PTB et c'est vrai, je vais d'ailleurs vous l'expliquer, qu'à la fois je pense qu'il y a des raisons qui pourraient nous pousser à ne pas voter et il y a des raisons qui pourraient nous pousser à voter. En tout cas, une chose est sûre, c'est que tout ce qu'il propose aujourd'hui, c'est vrai de manière assez mélangée, diffuse, sans concertation au préalable, ça a le mérite d'exister Monsieur Lakhoulfi. Je n'ai pas vu dans cette majorité, dans ce conseil communal, je n'ai pas vu ce collègue présenter une vrai plan sérieux avec des perspectives d'avenir, avec des prospectives, avec une réflexion. Moi je n'ai pas vu ça. J'ai vu des plans de communication. J'ai vu des plans Jambon qui étaient annoncés, j'ai vu les cacahouètes, pour reprendre l'expression d'Ahmed El Khannouss, à la télévision, les 150.000 € de cacahouètes pour relever les défis colossaux qui nous attendent ici, et j'ai vu un collègue en tout cas qui tarde et qui dans certains cas n'a pas du tout condamné les propos de Jan Jambon par rapport à Molenbeek, par rapport à sa population et par rapport notamment aux Musulmans. Voilà ça a le mérite d'exister, il y a des propositions. Ici, on a eu une série de réunions, une série de sections réunies où on nous a présenté le plan Jambon, des plans sécurité et on nous a raconté un peu tout et n'importe quoi. Un véritable plan de communication et nous sommes également très critique par rapport à ce qui est présenté, par rapport à ce qui est fait. Nous avons même l'intime conviction qu'on ne va pas dans la bonne direction et que les politiques qui sont proposées, sont mêmes des politiques qui vont renforcer le radicalisme qui vont même renforcer l'endoctrinement des jeunes, mais ce serait peut-être trop long pour vous expliquer. Par contre, lundi soir, moi j'ai assisté à une soirée avec des éléments intéressants. Lundi soir on a eu une soirée, on était je pense quinze sur quarante-cinq conseillers communaux, déjà ce chiffre doit vous interpeller toutes et tous, et on a assisté à une présentation du volet préventif, de la LES et autres. Alors, moi j'ai beaucoup de critiques à faire et à formuler. J'ai écouté une personne, un fonctionnaire en prévention qui avait une approche extrêmement intéressante, positive, avec des aspects sociaux qui aujourd'hui ne sont pas présents dans la politique que la majorité propose, à part subir ce que le fédéral veut proposer, ce que la Région doit faire, et ici je trouve qu'on a assisté à une soirée intéressante, Madame Turine. Je l'ai dit lundi et je le redis ici publiquement, intéressante avec des aspects de prévention, avec une approche extrêmement intéressante, basée sur l'aide à apporter aux familles, l'aide à apporter à ces jeunes qui sont en danger, qui sont endoctrinés. Je trouve qu'il faut prolonger ce travail et je trouve qu'aujourd'hui, au lieu de voter cette motion, je proposerais plutôt de ne pas la voter et je proposerais autre chose parce que je pense qu'on est face à des défis extrêmement importants, difficiles, délicats et je ne pense pas qu'un parti politique peut se prévaloir de porter des solutions. Je ne pense pas qu'une majorité peut se prévaloir de le faire. Je pense que c'est l'ensemble du Conseil communal qui doit pouvoir réfléchir à notre plan. Un plan de Molenbeek, un plan pour faire revivre Molenbeek, un plan pour lutter contre toutes les discriminations, un plan pour lutter contre toutes les exclusions sociales qui font le terreau justement du recrutement de ces recruteurs sans foi ni loi, qui embrigadent nos jeunes. Pour le faire sérieusement, je proposerais simplement, et le ROI le permet, la loi communale le permet, créons une commission, pas des sections réunies, une commission qui est l'émanation du Conseil communal avec des représentants à la proportionnelle de chaque groupe politique qui travailleraient dans un délai très court à des propositions à faire et à formuler, et pas seulement en matière de sécurité, mais en matière de prévention, en matière de travail social, d'approche sociale, d'une approche de ces jeunes comme étant également des victimes. Aujourd'hui, nous n'entendons rien par rapport au soutien apporté à ces familles qui ont vu un de leurs proches disparaître, partir et des familles qui sont complètement déchirées. On a eu l'occasion d'échanger avec quelques Conseillers communaux, ici, et je trouve que c'était assez intéressant. Voilà, plutôt qu'en séance public, commencer à jouer de la musculation et à essayer de voir qui va proposer le plus de choses et le mieux, il y a des éléments intéressants dans ce qui est proposé par Dirk De Block, mais je pense franchement, créons cette commission, parce qu'on ne peut pas le faire avec une section réunie, parce que c'est beaucoup trop, mais une petite section spéciale, une commission, on n'a jamais fait ça à Molenbeek, mais c'est prévu, c'est possible, ça existe dans certaines

communes, une commission avec des représentants de chaque partis pour aboutir à un plan qui va venir répondre à ces plans qui viennent du Fédéral qui sont surtout des plans de communication, qui sont des plans qui sont complètement à côté de la plaque et qui sont des plans qui continuent à stigmatiser une population et je vous rappelle, et je conclus là-dessus, je vous rappelle que le Centre de l'Égalité des Chances a publié son rapport qui indique qu'il y a une augmentation du racisme à l'égard des religions, plus de 78% à l'égard notamment des musulmans. Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, l'heure est grave et je pense qu'aujourd'hui, nous pouvons poser un geste concret sans faire de populisme Monsieur Lakhloufi, mais en créant cette commission, main dans la main, majorité et opposition parce que personne n'a la science infuse et nous sommes devant des défis que nous devons relever ensemble.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Aït Jeddig :

Voilà, moi aussi je m'inscris dans ce sens, faire une commission, un groupe de travail parce que cette motion, il y a beaucoup de choses dedans. C'est vrai, il faudra changer absolument de vision et mettre fin à cette politique sécuritaire répressive et changer de vision. Je voudrais me lancer aussi dans une petite explication pour un peu clarifier certaines idées reçues. Sans être schématique, il faut savoir que l'organisation qui se nomme Daech, est une organisation paramilitaire qui a une structure, un encadrement constitué de personnes expérimentées, connaissant leurs métiers. Cette organisation est instrumentalisée par des puissances régionales et impériales pour redessiner le moyen orient. Les promoteurs de cette organisation ont besoin de jeunes recrues pour accomplir leurs dessins funestes. Ils les recrutent partout sur notre petite planète. Les recruteurs ont surfé sur la vague qu'on a appelé le « printemps arabe ». Ils utilisent très certainement des discours convaincants pour recruter en Asie centrale et chez nous également. Ces jeunes recrues sont utilisées pour alimenter en effectif, l'organisation Daech. C'est une chimère qu'on peut à la fois manipuler comme un instrument et en même temps présenter comme une espèce de monstre qu'il faut absolument détruire. Cela permet de fractionner la région en zones géographiques comme on le voit avec le Kurdistan, ce qui ne plait pas à la Turquie et bien sûr à l'Irak et à la Syrie qui tiennent à leurs intégrités territoriales. Les événements malheureux de 2015 à Paris ont servi de catalyseur pour augmenter l'implication militaire des forces impériales en Syrie et en Irak pour contrer la présence Russe. On ne s'engage pas dans un conflit sans raison valable vis-à-vis de sa propre population. Cette raison peut paraître valable lorsqu'elle s'appuie sur un ou des événements fortuits ou construits. Il faut savoir que pour certains, la géopolitique, c'est comme une partie d'échecs, la vie, l'existence n'ont aucun sens, aucune valeur pour les va-t-en-guerre, ainsi que pour les terroristes. Si ce ne sont pas les mêmes, ils se ressemblent. Alors voilà, il faut assurer une sécurité réelle à nos citoyens. C'est le rôle de notre état et de nos autorités locales. Nos jeunes doivent être impérativement protégés. Les protéger, ce n'est pas les considérer comme des suspects potentiels avec un plan de sécurité qui n'envisage que le côté répressif et qui les stigmatise faisant d'eux des citoyens à part, voir des sous-citoyens. Il faut les protéger des recruteurs, et puisqu'il y a un lien prétendu entre le terrorisme et la criminalité, les actions sécuritaires doivent être orientées vers l'éradication de la petite et la grande criminalité, notamment le trafic de drogue. Les recruteurs sont en terrain socio-économique favorable. Donc, il faudra mettre le paquet dans les politiques éducatives et leur donner à la fois des outils

d'émancipation et intellectuels pour leur permettre de se protéger des discours pervers des recruteurs, et dans cette optique, reconnaître leur identité islamique à laquelle, quoi qu'il arrive, nos jeunes et nos familles ne renonceront jamais. Les mettre en lien avec l'islam authentique, tout comme mettre en lien avec l'islam authentique les acteurs de la prévention, la cellule de radicalisme, et dans son approche pluridisciplinaire, les cellules pédagogiques et puis les acteurs de terrains qui sont ceux des associations actives sur notre commune et plus particulièrement celles qui sont sous la responsabilité de la LES. L'islam authentique est un islam de paix, de justice et de liberté au sens noble du terme, dois-je encore le rappeler ? Puis, pour terminer, suite à ces événements dramatiques et à la situation que nous vivons dans notre commune, il est temps de se mettre en question, et comme on dit dans un mal il y a un bien, il y a là une opportunité qui est donnée à nos autorités communales pour adapter les orientations politiques et chercher à répondre aux besoins réels de nos citoyens.

M. le Président :

Merci Monsieur Aït Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Lundi nous avons eu une présentation assez exhaustive qui nous a été faite par les services de prévention de la commune et donc je pense que si les services de prévention se sont exprimés par rapport à leur vision du travail de prévention, c'est bien évidemment qu'ils sont soutenus par la majorité et que donc ce travail est l'émanation quelque part de la concertation avec la majorité, donc il n'y a pas de contradiction entre les dires du fonctionnaire de prévention et les souhaits de la majorité, comme j'ai pu peut-être mal le comprendre. Je pense que lors de cette présentation, on a clairement fait état du travail qui est en cours depuis au moins 2014 avec l'engagement de cette personne qui fait un travail, non seulement de formation des différents acteurs qui sont susceptibles d'être en contact avec le public, mais aussi de soutien aux familles et ça a été rappelé longuement lors de la présentation qui nous a été faite lundi en sections réunies. Il y a effectivement le plan Zone du Canal qui nous a été présenté aussi lors d'autres sections réunies et il est clair qu'on ne peut que déplorer le manque de moyens sur le plan de la prévention. Je suis comme vous tous, nous sommes tous en attente comme vous tous, de l'élaboration du plan de prévention 2016-2018 ou 2019, mais je pense que pour cet aspect de radicalisation, enfin ça inclut énormément d'acteurs différents. Donc, je pense que c'est difficile et je pense que c'est une motion assez fourretout, c'est clair, et qui demande beaucoup à la zone communale, comme l'introduction d'un guichet pour les discriminations bien il existe le Centre pour l'Égalité des Chances qui est là pour ça et qui centralise l'ensemble des demandes. Il y a comme ça toute une série de mesures qui, pour moi sont aussi, sont de l'ordre du Fédéral, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des Régions. Il y a énormément d'acteurs. La Commune a aussi fait état du fait qu'elle ne fait pas et ne veut pas faire cavalier seul. Il y a déjà une série d'opérateurs qui sont des experts, bien plus experts que nous le sommes. Ils ont par exemple fait état du fait qu'ils s'associent avec la commune par exemple de Malines avec d'autres experts, mais de niveau européen. Il y a clairement cette volonté de vouloir d'avantage accroître son expertise pour essayer d'être le plus performant possible au regard des moyens disponibles. Ça, c'est quelque chose que je voulais mettre en avant. Donc, c'est évident qu'on est à l'écoute de ce que le collège pourra négocier avec les autres opérateurs de terrain qui sont, par exemple, la Région Bruxelloise, et donc on verra ce qu'il nous proposent mais je n'ai aucun doute sur le fait que le Collège prend à bras le corps cette problématique.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

J'avais envie d'abord de m'excuser de mon absence lors des sections réunies parce que j'aurais voulu être présente. Je trouvais que le sujet était intéressant, vous avez répondu à notre demande collective qui était de pouvoir discuter, organiser un travail très concret sur la problématique qui a eu lieu à Molenbeek, qui est de taille. Je voulais m'allier à cette demande, je dirais collective, et dire qu'il n'y a pas de clivage opposition-majorité dans cette affaire parce qu'elle concerne réellement, enfin elle a créé un cataclysme dans la commune. On ne parle pas que du bas de Molenbeek, mais dans le haut, il y a une peur aussi et je pense que ça va nous permettre, c'est peut être un mal oui, mais c'est un mal qui pourrait nous faire rebondir vers un tissage constructif et je pense que cette demande de l'opposition de créer une commission, c'est aussi notre demande en tant que fraction au sein de cette majorité, c'est de pouvoir travailler ensemble au sein d'une commission pluridisciplinaire, je dirais avec des compétences et trouver des solutions. Madame la Bourgmestre, enfin votre parti est dans le gouvernement fédéral et vous avez toute l'opportunité de pouvoir négocier des moyens très sérieux pour pouvoir mettre en place un travail très concret. Pour moi, ce qui prime vraiment, et la première des choses la plus importante, c'est effectivement qu'on voit qu'il y a des problèmes avec la jeunesse molenbeekoise, énormément de précarité, de chômage. Je trouve très positif par contre ce que le PTB a présenté et je pense qu'on ne peut pas exclure toute proposition, mais on peut l'analyser au sein d'un groupe, une commission et nous pouvons voir quelles sont les pistes sur lesquelles nous pouvons concrètement travailler. En ce qui me concerne, je porte à cœur le vivre ensemble. Je trouve que c'est fondamental de pouvoir... Il n'est pas question seulement l'islamophobie, je pense qu'il y a des peurs chez les habitants. Aujourd'hui, lors d'une émission communautaire, j'ai pu entendre que certaines personnes du bas de Molenbeek, enfin qui vivaient avant à Molenbeek, dans le Molenbeek historique, vivaient dans d'autres communes et avaient peur de venir à Molenbeek et je pense qu'il y a un travail à faire à Molenbeek pour créer une mixité sociale et culturelle parce qu'il n'y a rien à faire, on n'a pas beaucoup pris ça en considération, même en étant dans une majorité précédente socialiste et autre, je pense qu'il faut vraiment maintenant qu'on puisse aller vers des challenges intéressants et qu'on puisse vivre dans une réelle mixité, tisser des liens entre les gens, essayer d'apaiser ce problème d'insécurité et de peur chez les habitants, que ce soit dans le haut ou dans le bas parce qu'il existe bien partout.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Le lendemain du 13 novembre, il y a eu une réaction. Cette réaction malheureusement, elle s'inscrit dans la répression et c'est ce que nous témoignons depuis

cette date-là. En même temps, au lendemain de cette date, majorité et opposition nous nous sommes engagés à travailler ensemble dans ce dossier terrible, triste, important pour que justement on puisse améliorer, je ne dirais pas le vivre ensemble, mais comprendre la situation, comprendre le pourquoi et le comment de la chose. Effectivement, on parle souvent de la jeunesse. La jeunesse c'est important, c'est demain, c'est l'avenir, c'est le futur et est-ce que nous, en tant qu'adultes, certainement ici les personnes présentes, ce qui est prétendu représenter la population, est-ce que nous avons réellement une présence sur le terrain et une oreille qui écoute les jeunes ? C'est une question que je me pose et que je pose ici à tout le monde. Dernièrement, il y a deux jours, le mardi 23, nous assistions à nouveau à des réactions de répression, je veux dire qu'on ne le prenne pas mal, je ne suis pas contre les contrôles, c'est nécessaire surtout après des événements aussi graves, mais ma question est : est-ce que des contrôles hasardeux, c'est comme ça que je l'ai constaté, à la louche et très souvent stigmatisants, est-ce que ça porte réellement un fruit ? Je me réfère au dernier contrôle massif dans notre commune. Ce qui est malheureux à chaque fois, c'est que c'est la commune de Molenbeek qui est visée et certainement des quartiers bien précis comme si justement, au niveau fédéral, je ne sais pas quelle autre autorité veut encore une fois dire qu'effectivement, c'est à Molenbeek qu'il y a des problèmes, que c'est à Molenbeek qu'il y a des terroristes cachés ou des recruteurs éventuels. Je ne vais pas trop m'attarder sur la question. La seule chose qui est importante, c'est qu'effectivement, comme l'a dit tout à l'heure Jamal Ikazban, que la motion de Dirk a une raison d'exister. C'est vrai qu'effectivement, ce serait plus opportun, beaucoup plus positif si on pouvait effectivement, comme au lendemain de ce 13 novembre, se mettre à table et réellement réfléchir, que d'avoir une constatation de ce problème, parce que j'ai l'impression honnêtement, que depuis cette date, il y a que des réactions c'est un peu le, je m'excuse du terme, c'est un peu le charabia, chacun fait n'importe quoi, n'importe comment en commençant par le Fédéral. Il y a un effectif de policiers qui est mis en place, mais personne ne sait quoi faire. On va tout simplement réagir, on va répondre à des réactions, mais il n'y a jamais, jusqu'à aujourd'hui, une réelle réflexion par rapport à un problème aussi grave. Donc, je rejoins mon collègue Jamal Ikazban, et surtout je rejoins cet engagement que nous nous sommes tous fait le lendemain du 13 novembre, c'est de travailler la main dans la main, opposition et majorité, ensemble et réfléchir pourquoi pas à une commission et réellement être à l'écoute de nos concitoyens.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je suis vraiment perplexe de tout ce que j'entends. C'est un sujet important et je ne peux pas me départir de l'impression déplaisante qu'il y a de la récupération derrière. Je crois tout à fait en votre sincérité, mais je crois que vraiment que si votre sincérité était là, vous n'auriez pas présenté les choses de la même manière et j'en ai autant pour mon collègue Jamal Ikazban. On avait envie de dire que c'était la solution habituelle, quand il y a un problème, le PTB dit : « il n'y a qu'à mettre en œuvre le programme de mon parti ». La solution socialiste, c'est : « il n'y a qu'à nous ramener au pouvoir, on n'a pas gagné les élections, mais la seule solution, c'est de nous associer au pouvoir et vous verrez ce que ça donnera ». Je voudrais rappeler qu'en démocratie, il y a une énorme différence, mine de rien, entre l'opposition et la majorité, c'est qu'au bout du compte, la majorité, c'est elle qui assumera les responsabilités. L'opposition, elle ne peut pas simplement se contenter de se

payer des mots, de lancer des grandes idées et de dire : « comment osez-vous ne pas prendre toutes nos idées », au bout du compte, je crois que quand les choses se décanteront, l'opposition n'aura pas oublié non plus que c'est la majorité qui porte la responsabilité et donc je pense qu'il est sain qu'on fonctionne dans un mode de fonctionnement où c'est la majorité qui fait son travail, et qui je trouve, dois être à l'écoute des idées de l'opposition, et pas toujours dans ce mode, qui vraiment, au bout du compte, me paraît déplaisant parce qu'il laisse toujours entendre que derrière les belles propositions, il y a toujours cette tentative de récupération qui est de dire : voilà, la seule solution, c'est de nous associer, nous opposition, au pouvoir. Non, moi je pense qu'il y a une distinction à garder entre la majorité et l'opposition et cette distinction est saine.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je retourne vers Monsieur De Block qui a présenté sa motion. Monsieur Ikazban, s'il vous plaît, le nom de Monsieur De Block a été cité plus souvent que le vôtre. Je donne donc la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

D'abord, je voudrais vraiment insister et sur le fait que je trouve sain d'avoir ce débat. J'accepte même toutes les critiques, mais le problème est que d'abord, on n'a pas eu ce débat, jamais il n'y a eu ici à l'ordre du jour du conseil communal, un point, un plan, une vision sur lesquels on aurait pu discuter, débattre. Je veux bien reprendre les ordres du jour, ça n'a jamais été le cas. Ça fait depuis décembre que je demande une chose, quand vous dites qu'il n'y a pas de clivage politique opposition-majorité, quand vous dites que tout le monde est concerné, j'ai demandé de façon conséquente une chose, discutons-en ensemble, peut-être qu'il y a des choses à dire, vous assumerez, mais peut-être qu'avec les réflexions que vous ferez, vous bénéficierez d'un plan qui sera soutenu plus largement, qui sera défendu plus largement et peut-être qu'il sera même un petit peu plus riche, plus mature et moins unilatéral au niveau des idées. Je soutiens à fond la proposition d'une commission, si la commission n'est que la seule conséquence, alors franchement, j'ai réussi mon coup ! Moi je ne demande pas que ce soient mes idées qui passent, je demande simplement qu'il y ait un débat clair sur les visions, car le texte prend position, il faut un axe contre la radicalisation en tant que tel, contre l'embrigadement en tant que tel, il faut un axe au niveau du débat d'idées et puis, il faut un axe, plusieurs axes au niveau du terreau fertile qu'est la discrimination. C'est une cassure qui est relevée dans toutes les études, moi je voudrais que si vous ne trouvez pas la proposition intéressante, je voudrais entendre au moins votre position, comment en tant que Commune vous allez soutenir le combat contre la discrimination, j'aimerais bien vous entendre. Je développe un point, une cassure sociale dont on parle dans toutes les études qui peut contribuer à créer un terrain fertile pour la radicalisation et je vous demande comment la Commune va faire, je ne vois rien dans le plan Jambon au niveau de la prévention, je ne vois rien au niveau du socio-économique etc. ?

M. le Président :

Monsieur De Block, il ne faut pas confondre les niveaux de pouvoir.

M. De Block :

Non non, je prends position, je trouve qu'il faut des axes, moi j'ai entendu parler en sections réunies d'un seul axe et donc, j'aimerais bien en savoir plus. Toutes les propositions sont des choses qu'on peut décider ici au niveau de la Commune, on peut en débattre en commission...

M. le Président :

Monsieur De Block, on vous a bien entendu et si vous me permettez, parce qu'il y a encore beaucoup de personnes qui demandent la parole, je vais encore faire un tour et je vous demande de limiter vos interventions à une minute, de telle façon qu'on puisse après prendre la direction du vote.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais d'abord m'adresser Monsieur De Block puisque c'est lui l'interpellant principal et vous dire justement Monsieur De Block, vous n'avez pas fait une interpellation, vous n'avez d'ailleurs pas de question à poser. Et d'ailleurs, dans le développement que vous avez fait, vous n'en posez pas, vous avez décidé ce soir de vous offrir une tribune politique dans l'enceinte de ce conseil communal. Je trouve cela dommage, car si vous souhaitez vous entendre parler, je ne suis pas convaincu que tous les conseillers communaux présents veulent entendre les alternatives du PTB au plan canal.

Néanmoins, je voudrais également vous signaler que vous vous trompez dans votre approche sur ce plan. En effet, il ne s'agit pas d'un plan Marshall, il ne s'agit pas d'un plan de communication pour Bruxelles, il s'agit d'un plan de lutte contre la radicalisation violente et le terrorisme dans son aspect sécuritaire, et cela a été clairement annoncé par le fédéral quand ils ont fait leur opposition. Ces propositions concernent ce qu'on appelle le plan zone canal, mais ce sont aussi des propositions qui, au niveau fédéral, visent aussi le plan policier, le plan du renseignement et celui de la justice. Je vous rappelle également que notre Commune très rapidement après les événements du 13 novembre, a demandé un renfort policier, 52 policiers, et nous en avons obtenu 50 qui ont été mis au service de la zone et payés par le fédéral. Pour ce qui nous concerne, sur cet aspect, je suis satisfaite et je pense ne pas être la seule au sein de cette assemblée. Pour le reste, ce plan n'est pas achevé, le volet policier a été approuvé, mais il y a encore le volet préventif, administratif et judiciaire. Nous avons bien sûr, dans tous les domaines, notre expertise communale et l'Echevine de la Cohésion sociale a longuement expliqué ce lundi en sections réunies cet aspect prévention. Le volet administratif fait partie du plan communal de lutte contre la radicalisation que la Commune a rédigé, je le rappelle dès le mois de décembre. Enfin, le volet judiciaire dépend du fédéral.

Quand vous dites, Monsieur De Block, et c'est vrai que vous avez tous un agenda chargé et que vous n'avez pas pu assister aux sections réunies, mais quand vous dites qu'il n'y a pas eu de réunion par rapport à tous les enjeux postérieurs au 13 novembre, c'est inexact. Nous avons eu au mois de décembre une présentation qui été faite par le chef de corps de la zone de police, par le service de l'Instruction publique, par la direction de l'Administration communale sur la gestion des événements au lendemain du 13 novembre. Mais dans cette rencontre qui a été faite avec les différents services de la Commune et avec la police, il y a déjà eu des éléments qui ont été présentés sur la manière dont la Commune devait gérer justement les services, les écoles, la police, suite à ces attentats. Il y a eu également début de ce mois, vous n'étiez pas présents, mais bon, on ne peut pas être tout le

temps présent, nous avons demandé au chef de corps de la police de venir présenter le plan canal dans son aspect policier à Molenbeek. Il y a eu toute une soirée consacrée à ça en sections réunies, lundi passé. On a consacré toute cette soirée à la présentation du plan zone canal et c'est le chef de corps qui a fait cette présentation. Il a répondu à toutes les questions et nous avons eu ce deuxième lundi, encore une réunion, où tout l'aspect préventif a été également exposé, avec notre fonctionnaire de prévention et avec des acteurs de la lutte contre l'exclusion sociale de l'ASBL LES. Et donc, dire que la Commune ne communique pas, je trouve ça dommage que vous puissiez tenir de tels arguments.

Il faut voir le plan canal dans sa globalité, il reste encore beaucoup de travail et de bonne volonté, de toutes les Communes et acteurs concernés, pour que ce plan donne des résultats. Évidemment, on parle ici au conseil communal de Molenbeek, mais la question se pose dans d'autres Communes et je crois qu'il y a une concertation qui doit se faire entre les communes vis-à-vis du fédéral. Je n'ai pas entendu que d'autres Communes, au contraire de Molenbeek, avaient déjà présenté un plan. Nous, notre plan, nous l'avons présenté ici au fédéral, à la Région de Bruxelles-Capitale, nous l'avons présenté à la mi-décembre. Nous ne sommes pas restés les bras croisés et nous vous l'avons présenté. Une partie de ce plan a d'ailleurs été récupérée par le fédéral dans ses propositions. Et donc, je voudrais également rectifier certains points de votre interpellation, non il ne s'agit pas de cibler tous les Molenbeekois. J'ai été très ferme là-dessus, je pense, et je n'aime pas non plus certains arguments qui laisseraient entendre que finalement certains, au sein de cette assemblée, n'auraient pas condamné, n'auraient pas tenu des propos nécessaires pour dire qu'évidemment nous n'étions pas d'accord avec les propos qui avaient été tenus par certains. Je rappelle que seuls les individus et les lieux en lien avec le radicalisme seront visés. Quand on parle des individus, ce sont les individus qui sont suspectés d'être tombés dans le radicalisme violent, et en ce qui concerne les lieux, ce sont notamment des ASBL ou des lieux de rassemblement où l'on peut prêcher la haine. Ne dites pas que ce sont les mosquées qui sont visées. Évidemment, les mosquées ne posent pas de problème, la très grande majorité des mosquées situées sur notre territoire ne pose pas de problème, mais c'est vrai qu'il y a des ASBL, il y a des lieux de réunion, enfin quand je dis des ASBL, ce sont plutôt des pseudos ASBL, et vous le savez, enfin. On prend suffisamment d'arrêtés de fermeture dans cette Commune et ils sont systématiquement communiqués à cette assemblée, il y a des lieux où il y a du trafic de drogue, où il y a de la propagande radicale et donc, ces lieux entrent dans le collimateur de la Commune, nous les ferons fermer ! Nous n'acceptons pas que l'on puisse mener des activités illégales sur le territoire de la commune.

En ce qui concerne la question des bâtiments subdivisés, je pense que c'est une problématique tout à fait différente et j'ai le sentiment que vous faites un melting-pot, un mélange, une soupe de différents dossiers. Pour le reste, dans vos propositions, dans vos alternatives, vous avez aligné comme d'autres l'ont remarqué dans cette assemblée, vous avez aligné une grande partie du programme du PTB, vous passez en vrac de la limitation du travail hebdomadaire aux déductions fiscales des multinationales, en passant par l'Europe. Je n'ai pas constaté que vous avez donné votre avis sur l'espace Schengen. Pour le reste, c'est vrai que vous avez établi un très large panel et vous nous l'avez présenté d'une manière fort longue d'ailleurs, bref, je dirais que s'il y a des éléments intéressants dans vos propos, et je pense par exemple au travail préventif qui est mené pour les jeunes, je dirais aussi que ce travail est déjà réalisé. Ce sont des éléments qui retiennent notre attention, mais je dirais malheureusement qu'ils sont totalement noyés dans votre plaidoyer pro PTB.

Je pense que l'Echevine de la Cohésion sociale souhaite également intervenir par rapport aux différents propos qui ont été tenus ce soir.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

C'est un débat est difficile parce que les émotions ont été fortes après le 13 novembre et le sont encore aujourd'hui. Les émotions, ça permet de mobiliser, mais ça ne permet pas toujours de gouverner convenablement. Et donc, je pense qu'on doit être aussi attentifs à la façon dont tous, de la place où l'on se trouve, on communique, on agit par rapport à ça et de mettre de temps en temps nos émotions de côté pour voir exactement quel est notre place et ne pas en rajouter et faire une sur-dramatisation qui, si à un moment donné était évidemment réelle, à un autre moment, je pense qu'il faut aussi que le soufflé puisse retomber et qu'on rentre à nouveau dans une certaine normalité tant au niveau des enjeux politiques que dans la vie de la commune parce que je pense que c'est également ça qui fait souffrir une partie de nos habitants, le fait que la commune a été montrée comme un objet d'exception, et je pense qu'elle a besoin de retrouver une certaine normalité.

Par rapport à tous ces enjeux, bien sûr que comme beaucoup d'entre vous, on déplore que le fédéral consacre 400 millions d'euros aux aspects sécuritaires et qu'il n'y en ait pas une miette pour les enjeux de prévention. Moi je déplore déjà depuis longtemps que la Région se soit réveillée fort tard sur ces enjeux-là, mais je voudrais surtout parler ici de ce qu'on essaye de faire, de façon humble et modeste, de ce qu'on essaye de mettre en place. Je dis humble et modeste parce que je pense que sur des enjeux comme ceux-là, on apprend en marchant et je pense que personne n'a la solution tout seule. Mais donc, on essaye depuis bien avant les attentats de lutter contre les effets néfastes de cette radicalisation et donc contre la radicalisation violente. Je pense que dès 2012, même si évidemment en 2012 nous n'avions aucune idée de ce que l'avenir nous préparait par rapport à ce qui se passerait en Syrie et par rapport aux conséquences ici, dès 2012, je pense que la majorité avait pris la mesure des enjeux qui concernent les questions identitaires en intégrant la compétence du dialogue interculturel, en réformant la politique jeunesse et en essayant d'accentuer tout le travail social de rue. On a pris conscience du phénomène des départs en Syrie dès l'automne 2013, et dès 2014 on a mis en place toute une série d'actions et c'est vrai que j'ai été assez étonnée d'entendre certains parler du Fonctionnaire de prévention comme s'il agissait seul dans son coin contre vents et marées au sein de la majorité alors que ce Fonctionnaire de prévention, nous l'avons choisi en connaissance de cause parce que sa façon de travailler, ses orientations correspondaient à ce que le collège cherchait.

Je voudrais juste ici rappeler les réflexions que l'on met en place et aussi dire que vous pensez que le débat n'a jamais eu lieu ici, mais votre mémoire est courte. Au-delà des réunions dont la Bourgmestre a parlé et qui ont eu lieu ici depuis le 13 novembre, je vous rappelle qu'après les attentats de Charlie-Hebdo, on a eu des sections réunies où on a longuement débattu de ces enjeux-là et notamment ça a permis de nourrir la réflexion, parce que après les attentats de Charlie hebdo, on avait organisé un brainstorming avec le secteur associatif, un brainstorming avec les services communaux et avec ça, on était venu en sections réunies pour pouvoir faire part des réflexions menées lors de cet brainstorming et pour pouvoir récolter la réflexion des conseillers communaux et ça a nourri le travail qu'on a mis en place.

Je voudrais juste vous rappeler qu'il y a trois grands volets dans la prévention. Vous dites, Monsieur De Block, qu'il n'y a qu'un seul axe, mais non, il y a la prévention de crise qui

est le niveau qui permet de travailler avec les familles qui sont directement confrontées à ce phénomène, à savoir un jeune ou un moins jeune qui est parti ou bien dont on craint qu'il soit en train de partir. Il y a un second volet qui est le volet de prévention secondaire qui permet de décrédibiliser le discours des recruteurs et donc c'est tout le travail de formation et de sensibilisation des travailleurs sociaux, mais c'est également toute une série d'actions de sensibilisation directe par rapport au public cible qui est menée. Il y a enfin tout le travail de prévention générale qui permet d'assécher le terreau dans lequel les recruteurs arrivent et viennent puiser pour nourrir leurs discours. C'est évidemment toute la question de la place des jeunes dans cette société et le fait qu'ils soient considérés, qu'ils se sentent considérés comme des citoyens de seconde zone, c'est tout le travail proactif de revalorisation des jeunes notamment par les politiques de jeunesse qu'on met en place, ce sont toutes les questions identitaires, j'en ai parlé avec le processus de dialogue interculturel, ce sont les questions liées aux questions religieuses avec tout le travail de collaboration qu'on est en train de mettre en place avec les mosquées et c'est évidemment aussi toutes les questions socio-économiques et on est en train de voir comment renforcer tous les programmes d'insertion socioprofessionnelle. Il y a un volet sur lequel on ne travaille pas, et moi je le regrette, mais nous n'en n'avons pas les moyens et la Bourgmestre a répondu à cette question-là en début de conseil communal, c'est effectivement le sort des retournées. Oui, il faudrait qu'il y ait un plan d'accompagnement psychosocial des retournées. Mais nous n'avons ni la capacité, ni la connaissance pour pouvoir le mettre en place parce que quand quelqu'un rentre, nous n'avons pas les informations et nous n'avons pas les moyens pour pouvoir mettre en place cet accompagnement de manière proactive. Cela fait déjà deux ans que l'on fait remonter cette question-là vers les niveaux supérieurs pour qu'à un moment donné, effectivement se mette en place un programme proactif d'accompagnement psychosocial des retournées.

Tout ça pour vous dire que je pense que la Commune n'est pas en reste, que dans les propositions que vous faites, il y a une certaines qui existent déjà. La demande d'organiser une commission spéciale, j'en reviens à ce que je disais au début, attention, on ne gouverne pas avec des émotions. Organiser une commission simplement pour réfléchir entre nous, je ne suis pas sûr que pour l'instant, je ne trouve pas que ce soit réellement nécessaire. Il y a tous ces axes sur lesquels les travailleurs sociaux travaillent déjà depuis un certain temps, il y a une volonté au niveau de la cellule d'aller vers l'organisation, à un moment donné vers l'organisation de panels citoyens pour réfléchir à certains enjeux qui sont connexes à tous ces phénomènes-là. Dans ce cadre-là, évidemment envisager que la réflexion soit également nourrie par les conseillers communaux, c'est tout à fait intéressant, mais je pense que se fatiguer avec une commission, pour l'instant, de la façon dont les choses se mettent en place, je ne pense pas qu'il soit opportun d'organiser une commission spéciale, mais on peut voir avec le Fonctionnaire de prévention comment intégrer les conseillers communaux qui le désirent dans la réflexion qui va être menée avec les citoyens et les associations en cours d'année.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

Monsieur Ikazban, vous le savez, à partir du moment où il y a une interpellation qui est abordée, vous avez eu la possibilité de vous associer à cette interpellation, il y a une réponse qui a été donnée, et la seule personne qui a un droit de réponse par rapport à ça, c'est Monsieur De Block. Il y a la motion qui se traite parallèlement et donc dans ce cadre-là, de toute façon le premier à avoir la parole maintenant, c'est Monsieur De Block. Je reviendrai vers vous après.

M. De Block :

Je voudrais tout d'abord répondre sur la façon d'arriver à une discussion. La discussion qu'on a eue, même en sections réunies, je trouve que c'est aux conseillers à débattre et à définir des lignes. On nous présente un travail qui est déjà fait, où on peut poser des questions d'information, ce n'est pas cela que je demande et je pense que j'ai été clair depuis décembre, que je demande au conseil communal d'être impliqué, à se positionner, pas juste à être informé des décisions prises, mais effectivement qu'il y ait une coopération qui puisse se faire. Je trouve la proposition d'une commission effectivement une bonne formule pour pouvoir le faire. Je ne sais pas pourquoi la majorité a peur ou aurait peur de la mise sur pied d'une commission ? Peut-être que pour vous, c'est un gaspillage de temps, en tout cas pour les conseillers, à mon avis, ce ne l'est pas. Ça nous intéresse d'être impliqué, pas juste à la fin, mais aussi pendant le processus et donc je pense que c'est important, ce n'est pas uniquement un jeu politique. J'ai déposé une motion parce que je voulais qu'on ait un débat sur les orientations, sur les grandes lignes et les visions. Il y a le sécuritaire, et le plan du ministre de l'Intérieur couvre cela, j'ai mon opinion là-dessus et je trouve même qu'il le couvre mal.

Deuxièmement, il y a la prévention et donc j'ai déposé cela avant que le plan ne soit présenté, je l'ai dit lors des sections réunies, sur l'aspect prévention et au niveau de l'accompagnement des familles, je trouve que ça va effectivement dans le sens que je voulais développer. Je n'ai pas critiqué quelque chose qui va dans le bon sens, ça ne m'intéresse pas du tout. Je pose par contre la question de savoir comment on va faire en sorte pour que cette alliance se fasse. On n'a pas abouti à ce point-là encore, même en sections réunies et j'aimerais bien qu'on réfléchisse et qu'on ouvre un débat et qu'on ne vienne pas encore nous inviter pour d'autres sections réunies pour consacrer du temps à un travail qui a déjà été fait.

Au niveau du social et de l'économique, s'il y a une critique que je dois faire au niveau fédéral et au niveau de la Région, c'est comment on va avancer sur le plan social et économique...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block, on vous a compris.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, simplement je pense que l'on mélange beaucoup de choses. On mélange ce qui a été présenté à moitié et on parle de choses dont on n'a pas connaissance et qui n'ont pas du tout été présentées. Ce que nous demandons, Monsieur Léonard, ce n'est pas de participer au pouvoir, ne vous inquiétez pas, on attend patiemment 2018 pour ça ! Par contre, je voudrais simplement attirer votre attention sur la remarque que vous avez faite sur la majorité et l'opposition, Monsieur Léonard, je ne suis pas d'accord avec vous, la démocratie ce n'est pas la majorité qui cause et l'opposition qui écoute sans rien dire. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Je vous signale que nous, dans l'opposition, nous nous sentons investis d'une responsabilité, nous avons des devoirs. Molenbeek a été traînée dans la boue, salie, bafouée et on doit la défendre tous ensemble. Je ne pense pas qu'on ait cherché à attaquer la majorité, la Bourgmestre ou qui que ce soit d'autre en cette période difficile que nous venons de traverser et que nous traversons encore. Mais dans les responsabilités que nous avons, nous devons aussi proposer des solutions de manière raisonnable, de manière positive et constructive. On ne va prendre la

place de personnes, on ne prendra pas la place de la majorité, ne vous inquiétez pas. On ne prendra pas la place des travailleurs sociaux, il n'y en a pas assez, mais ils y en a qui font du bon travail. On va les écouter et on va peut-être renforcer ce qu'ils disent. Nous proposons simplement, nous avons une proposition par rapport à ce qui a été proposé par Monsieur De Block et nous pensons qu'on ne peut pas voter ça comme ça en tant que tel, donc je vais déposer, au nom de notre groupe, un amendement.

Je voudrais simplement rappeler qu'il me semble que depuis le début de ces événements, on parle beaucoup de sécuritaire, on parle beaucoup d'enquêtes, de perquisitions, de Molenbeekois, de terreau, de djihadisme etc., on a tout entendu. Je pense que la voix de Molenbeek doit se faire entendre aussi avec comme colonne vertébrale ce qu'a dit le Fonctionnaire en prévention, c'est le soutien et les aides apportées aux gens, aux familles, aux populations, aux jeunes, la lutte contre toutes les discriminations, contre toutes les exclusions sociales et la sécurité, mais la sécurité pour tous. Parce que les Musulmans, je le rappelle, ils sont également victimes d'insécurité, ils sont les premières victimes du terrorisme à travers le monde.

Madame la Bourgmestre, je ferai une toute petite remarque, vous avez rappelé les chiffres qui ont été donnés ici en sections réunies, 50 policiers, le chef de corps avait dit qu'il avait besoin de 52 policiers pour remplir son cadre, ses missions. Il a reçu 50 policiers et vous vous réjouissez de ça, c'est très bien. Mais il a reçu des missions supplémentaires également. Donc, je me demande comment on peut à la fois se réjouir qu'un cadre soit rempli, alors qu'en même temps, on reçoit des missions supplémentaires ? J'apprends même qu'au mois de mars, 10 policiers vont déjà nous quitter.

Madame la Bourgmestre, chers collègues, nous proposons un amendement pour remplacer la motion qui était proposée et Madame Turine. Vous savez, on n'a pas envie de faire une commission pour parler, réfléchir dans le vide, je pense qu'on a des propositions à apporter et d'ailleurs, votre voisin de gauche qui préside une commission au Parlement, Monsieur El Khannouss, la commission Affaires intérieures, où nous sommes en train de faire un travail par rapport au radicalisme avec des auditions, et c'est extrêmement intéressant d'ailleurs de poursuivre ce travail, je pense que c'est un atout qui se retrouve dans notre conseil communal. Donc l'amendement que nous déposons, il est très simple, ça tient en une phrase : nous proposons simplement la création d'une commission spéciale du conseil communal pour l'élaboration d'un plan de prévention, pour le désengagement de la radicalisation violente. Alors évidemment, il faut entendre prévention au sens large, très large, comme vous venez d'ailleurs très bien de l'expliquer, Madame Turine. Voilà, je me lève et je vous remets cet amendement, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Je suis un peu rassuré par rapport à ce qu'a dit Monsieur De Block, que sa motion tenait plus de la provocation, de la boutade, pour déclencher un débat, parce que je ne pensais pas que c'était un truc sérieux, quand même... Je n'imaginai pas que cette motion soit présentée au niveau concerné pour discussion.

Quoi qu'il en soit, je suis personnellement opposé à l'idée d'une commission, je pense que ce n'est pas notre rôle. Je pense que la thématique abordée, elle dépasse largement le cadre communal et il faut que certaines personnes qui ont tendance à mettre un grand « S » à leurs partis, pour Super-socialistes, Super-communistes, il faut que les gens redescende à une certaine modestie. Nous sommes simplement des citoyens qui exerçons un mandat pour un terme et ce mandat n'a pas été fait pour ça. Les personnes qui sont responsables d'un suivi, dans le respect de leurs compétences, on ne va pas demander à la Bourgmestre de dépasser ses compétences parce qu'elle risquerait de nous le reprocher plus tard en disant qu'on serait responsable de la situation. Moi, quand j'ai assisté au bashing médiatique du précédent Bourgmestre en nous rendant responsable de tout et n'importe quoi, je me suis sur le moment même déclaré contre ce bashing, parce que ce n'est pas à un bourgmestre dans ses compétences de régler les problèmes de radicalisme, de terrorisme ou de retournées ou de tout ce que vous voulez. Maintenant, il faut être cohérent dans ce qu'on dit, soit on est responsable, soit on n'est pas responsable. Moi, je dis simplement que chacun fasse son job dans le cadre de ses compétences et de ses responsabilités, ce pourquoi les Molenbeekois nous ont donné un mandat. Les Molenbeekois ne nous ont pas donné un mandat pour lutter contre le terrorisme international.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Dans ce genre de problème, il faut être au-delà des partis. Au regard de certaines interventions, on a l'impression qu'on est toujours en participatie et pas vraiment en démocratie. On est là pour représenter des citoyens, tous les citoyens et donc il faut tenir compte de la vie et des propositions déposées par l'opposition. On ne demande pas de participer au pouvoir, mais de tenir compte notre avis, de ce qu'on représente. Ceci dit, cette motion de Monsieur De Block, c'est un peu un fourre-tout et c'est pour cela que nous demandons une commission, un groupe de discussions pour pouvoir tracer des pistes. Ça a été souligné et à l'occasion de ces événements et de la situation que nous vivons, c'est une occasion pour la majorité de mettre à plat des orientations politiques. Beaucoup de membres de la majorité et Madame la Bourgmestre l'a même dit, on a un terreau fertile avec les problèmes socio-économiques, un problème d'éducation et donc pourquoi ne pas axer notre politique en mettant le paquet sur l'éducation ? On me dit que les moyens n'existent pas, mais s'ils existent, 400 millions d'euros ont été débloqués pour la sécurité et on lit dans les informations que des milliards d'euros vont être dépensées pour le renouvellement des avions de chasse de l'armée belge. Les moyens existent, il suffit de plaider et notre autorité locale a une voix par rapport au fédéral, elle peut proposer, elle peut demander et c'est l'objet de notre requête.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

J'avais juste envie de dire que lors des événements qui se sont passés où nous avons fait une interpellation dans laquelle on avait aussi proposé une commission à l'époque déjà, moi je voudrais défendre cette idée, parce que je suis d'accord avec Sarah Turine qui dit qu'il ne faut pas aller dans les émotions, parce qu'effectivement il faut aller dans l'action et pour qu'il y ait action, je pense qu'il ne faut pas laisser les élus, même si c'est vrai qu'il y a une majorité qui doit être porteuse et puis il y a aussi l'opposition, c'est tout à fait normal, c'est le jeu politique, mais je pense qu'il ne faut pas rester dans cette frustration s'il y a une envie d'implication des élus. Donc je me propose candidate pour participer à cette commission de travail qui pourrait réunir un groupe de travail, qui pourrait être constructive. Je ne pense pas que ce soit une perte de temps, je pense qu'à l'époque, quand Sarah Turine était dans l'opposition, elle avait des demandes constructives qui ont été entendues et c'était très bien. Donc je pense qu'il faut aussi savoir entendre ça.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Il y a des gens qui se demandent pourquoi on fait les choses, là tout à l'heure, avant le conseil, il y a un monsieur qui m'a dit : « moi j'ai des amis qui me parlent de quitter Molenbeek tellement on nous vise, on nous stigmatise ». Il m'a dit que pour lui, il faut rester ici et se battre, il faut faire changer les choses et c'est pour ça qu'il est venu assister au conseil communal. Et donc j'aimerais bien pouvoir porter la voix de ce genre de personnes, pour créer une vision, choisir des axes, débattre, c'est simple, je ne dis pas que toutes mes idées doivent passer, je fais une proposition et j'ai expliqué pourquoi à mon avis il fallait trois axes et j'aimerais bien les découvrir dans les actions de la Commune. Les choses peuvent être faites à mon avis à l'échelle de la Commune. Je pense que c'est clair, on demande une interruption de séance pour pouvoir discuter de notre amendement, d'un contre-amendement et donc je pense que c'est important que l'on sorte effectivement du petit jeu opposition contre majorité, mettons en place une commission afin qu'on puisse en débattre ensemble.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre qui souhaite faire une contre-proposition à l'amendement.

Mme la Bourgmestre :

Ce n'est pas une contre-proposition, nous avons bien entendu ce soir dans les interventions qui ont eu lieu, que face à cette situation qui touche particulièrement Molenbeek concernant la lutte ou le désengagement face au radicalisme, que c'est un travail qui doit être poursuivi. Je l'ai dit, nous avons eu plusieurs sections réunies, nous devons poursuivre évidemment, et donc je pense qu'une commission spéciale comme vous l'indiquez ne répond pas à ce souhait d'avoir un échange continu par rapport aux difficultés et aux propositions surtout que nous faisons par rapport aux actions qui seront menées. Et donc la proposition qui est faite par la majorité, c'est que nous fassions comme

amendement, si vous le souhaitez, comme proposition qui peut être votée, que le collègue s'engage à venir au conseil communal, au prochain conseil communal, celui de fin mars, parce que celui de la semaine prochaine sera consacré au budget et je pense que c'est un moment important dans la vie communale, mais donc que le collègue s'engage à venir au conseil communal de fin mars avec une proposition concrète d'un groupe de travail émanant du conseil communal sur les enjeux de la lutte contre la radicalisation. Dans cette proposition, seront définis les missions, les objectifs et les modalités pratiques du fonctionnement de ce groupe de travail. Je pense qu'à travers un groupe de travail on peut avoir plus de flexibilité concernant les échanges et les propositions, les actions que nous souhaitons mener pour cette Commune, notamment dans le domaine de la prévention. Voilà, c'est la proposition qui vous est faite, vous pouvez considérer que c'est un contre-amendement, ou une contre-proposition, mais elle s'inscrit dans un consensus qui permet à chacun au sein de ce conseil communal qui le souhaite de participer.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'avais déposé un amendement et j'entends que Madame la Bourgmestre propose la même chose mais en l'appelant autrement. Plutôt que de parler de commission, vous parlez de groupe de travail, je n'ai pas de prime abord d'objection, mais je demande quand même 30 secondes d'interruption pour pouvoir nous concerter et puis on pourra passer au vote directement.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais juste demander qu'on explique ce qu'est la différence statutaire, vu qu'un groupe de travail n'existe pas dans notre règlement d'ordre intérieur. Dans notre règlement d'ordre intérieur, on parle des sections réunies et de commissions, j'aimerais bien savoir ce qu'est la différence statutairement au niveau du règlement d'ordre intérieur ?

M. le Président :

Voilà, j'interromps la séance.

*La séance est interrompue 10 minutes.
De zitting wordt voor 10 minuten geschorst.*

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Monsieur Ikazban, si vous retirez votre amendement, je propose que Monsieur De Block accepte que l'amendement déposé par Madame la Bourgmestre remplace sa motion

et donc on vote simplement l'amendement déposé par Madame la Bourgmestre et on peut clôturer.

M. Ikazban :

C'est très simple : Monsieur De Block a déposé une motion, nous avons déposé un amendement qui, en cas de vote, remplaçait sa motion. Et puis vous vous avez déposé un contre-amendement qui, s'il est voté, remplace tout le reste. Si on vote ça, ça élimine tout le reste mais moi, je ne retire pas mon amendement.

M. le Président :

Non bien sûr, Monsieur Ikazban, on vote simplement l'amendement déposé par Madame la Bourgmestre et on ne vote sur ceci. Si vous votez favorablement, l'amendement de Madame la Bourgmestre remplace le texte de Monsieur De Block.

Pour que ce soit clair, je relis l'amendement : « le collège s'engage à venir au conseil communal de fin mars avec une proposition concrète d'un groupe de travail émanant du conseil communal sur les enjeux de lutte contre la radicalisation. Cette proposition définira les missions, les objectifs et modalités pratiques de fonctionnement de ce groupe de travail ».

On passe donc au vote sur cet amendement.

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 36 votes positifs, 1 vote négatif.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 negatieve stem.

22. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, relative aux alternatives au plan du ministre de l'Intérieur pour Molenbeek. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de alternatieven aan het plan van de minister van de Binnenlandse Zaken voor Molenbeek. (Aanvullend)

Les points 21 et 22 sont abordés ensemble.

Punten 21 en 22 worden samen besproken.

23. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, conseiller communal SP.A, relative à la sécurité routière autour de la station de Métro Beekant.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, gemeenteraadslid SP.A, betreffende de verkeersveiligheid rond het metrostation Beekant.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Suite aux antécédents dans ce dossier, je fais cette interpellation en français pour que les riverains concernés soient le plus amplement informés.

Il y a exactement un an, un groupe de riverains habitants le quartier autour de la station de transports en commun Beekant, interpellait le conseil communal concernant un problème de sécurité routière à cet endroit et plus particulièrement le tronçon du Boulevard Edmond Machtens se situant entre le Parc Marie-Josée et la rue Dubois-Thorn. En effet, les passages des voitures y sont nombreux, pas seulement dûs au nœud intermodal que représente cet endroit, mais aussi parce que de nombreux navetteurs utilisent cette voirie pour rejoindre la chaussée de Gand. Le résultat: un trafic dense, surtout en heures de pointe, et un trafic souvent excessivement rapide, surtout hors heures de pointe, et ce, à un endroit fort fréquenté par des familles et des étudiants.

L'interpellation citoyenne du 25 février demandait donc des mesures tangibles et rapides afin de remédier à l'insécurité routière à cet endroit. Plusieurs conseillers, dont moi-même se sont joints à cette demande. La réponse de l'Echevin était encourageante. Il promettait :

- l'installation d'une zone 30 effective
- l'étude des problèmes d'excès de vitesse et l'installation de casses vitesses si nécessaire
- l'étude de la possibilité d'un aménagement type gare centrale qui permettrait de couper tout trafic de transit

En bref, il promettait d'écouter les riverains.

Suite à une question écrite de ma part de décembre 2015, et les constats sur place, il s'avère que rien ne s'est fait entretemps, pas de mesurages, pas de chiffres disponibles, pas de mise en place d'une zone 30 effective, pas de plan d'aménagement, pas de casses vitesses, pas de projet de couper le trafic via un aménagement type gare centrale, et ce, après un an! Des promesses sans suite du tout, donc, et ce pour une demande raisonnable et réduite: le droit de pouvoir traverser une voirie en sécurité, un droit qui devrait être évident pour tous....

Dont mes questions à l'Echevin et au collège :

1. pourquoi cette inaction totale depuis un an?
2. avez-vous repris contact avec les riverains?
3. pourquoi n'y-a-t-il toujours pas eu de comptages des vitesses et des nombres de véhicules qui passent? Quels est le nombre d'accidents sur place?
4. pourquoi pas de zone 30 effective?
5. pourquoi pas de casse vitesse?
6. quid de la promesse d'un aménagement type gare centrale?
7. Et surtout: au cas où vous viendriez avec des promesses nouvelles, quel serait le timing?

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

... depuis de nombreuses années que quelque chose se fait au niveau de cet axe et ça fait très longtemps que ce dossier est ouvert. Les premiers courriers ont été envoyés il y a de

nombreuses années, bien avant 2012, à la personne concernée. C'est une remarque que je tenais à faire.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Monsieur Gypers, vous avez le plaisir de pouvoir participer au Conseil communal.

M. l'Echevin Gypers :

Merci Monsieur le Président, c'est toujours une joie. Je suis très content que Monsieur Van Damme pose cette question. C'est une très bonne question. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à partir du moment où les habitants nous posent une question et où on intervient et on promet d'intervenir, il faut se dire que le budget de l'année est déjà entamé et on ne peut plus le greffer sur ce budget-là et donc il faut de nouveau, et j'aimerais bien qu'on écoute bien, il faut de nouveau le réintroduire. Vous savez très bien que le budget n'est pas encore adopté et qu'aujourd'hui, on ne peut pas encore faire de dépenses. Maintenant, je continue ma réponse. Je crois que c'est important de savoir qu'il y a une inertie qui est assez grande au niveau de la disponibilité budgétaire. Le comptage qui a été fait, parce qu'on dit qu'il n'y a pas eu de comptage, les données qui ont été, qui nous sont revenues, montrent que la zone 30 n'est effectivement pas respectée. Dans les deux sens de circulation confondus, 69% des véhicules sont en excès de vitesse. Le V85, indicateur couramment utilisé pour évaluer les problèmes de vitesse sur une voirie est à 45 km/h ce qui signifie que 15% des véhicules roulent au-delà de 45 km/h. Notons que sur la période, les jours de semaine accueillent des flux s'établissant aux alentours de 300 véhicules par heure en moyenne, avec des pics de 600 véhicules en heure de pointe, somme des deux directions de circulation. Ces comptages ont bien été faits et c'était ce que j'avais déjà dit en réponse qu'on fera ça d'une manière très scientifique, d'abord établir le problème et puis essayer de le résoudre.

La zone 30, elle existe, elle est là, elle existe entre la chaussée de Gand et l'avenue Brigade Piron, c'est-à-dire partiellement sur la rue Dubois Thorn et partiellement sur le Boulevard Edmond Machtens qui est quand même très long. La partie située entre la chaussée de Gand et l'avenue de Roovere doit encore faire l'objet d'une adaptation du règlement général complémentaire de police sur la circulation routière, mais toute la zone est cependant signalée comme zone 30. Une signalisation au sol sera aussi mise en œuvre dès l'adoption du budget, dès que nous aurons les moyens d'acheter ce genre de matériel. Les coussins berlinois sont déjà présents rue Dubois Thorn, mais il faut en ajouter dans le tronçon situé entre Beekkant et l'avenue De Roovere. Des aménagements complémentaires à ces placements de coussins berlinois seront probablement nécessaires de façon à ce que les cyclistes puissent continuer et que uniquement les véhicules soient ralentis et donc éviter le contournement de ces ralentisseurs.

Des travaux de réaménagements des trottoirs du boulevard Edmond Machtens sont prévus avec un budget disponible de 400.000 €. Le bureau d'étude en charge du projet doit fournir vers la deuxième semaine de mars une estimation du coût réel des travaux. Une partie du budget excédentaire pourra éventuellement servir pour l'installation de coussins berlinois, mais par ailleurs un budget est prévu en 2016 pour l'installation de dispositifs ralentisseurs. Ce sera la méthode la plus rapide qui sera choisie et ce sera sans doute sur le budget mobilité qui sera adopté ici et dès que nous disposons de ces moyens, les coussins berlinois seront mis en œuvre. Ça, c'est la réalité.

Alors, pourquoi ne sommes-nous pas, c'est aussi une partie de la question, pourquoi ne sommes-nous pas retournés vers les habitants ? C'est très simple. Il faut d'abord faire le comptage, d'abord savoir sur quel budget on va imputer et savoir comment et quand nous allons mettre ça en œuvre, et c'est seulement à ce moment-là, quand nous avons toutes les données que nous pouvons répondre aux habitants et dire que les études ont prouvé qu'effectivement il y a une nécessité de poser des ralentisseurs, nous allons le faire à tel et tel endroit et donc on répond à votre demande.

Par rapport à l'aménagement type Gare Centrale, vu la situation budgétaire, ce genre d'infrastructure ne pourra pas se faire. Nous n'avons plus aucun budget pour faire ce genre de grands travaux d'infrastructures. Par contre, cette demande, je la mettrai volontiers sur la table lors des négociations avec Bruxelles-Mobilité, parce qu'il s'agit quand même d'une grande gare de métro et d'un lieu multimodal. Je pense que la responsabilité régionale pourra intervenir à ce point-là.

Pour les gens qui se poseraient la question le chantier de rénovation des trottoirs du boulevard Edmond Machtens, on ne pourra démarrer au mois de janvier 2017. La procédure des marchés relatifs aux dispositifs ralentisseurs pourra être lancée après l'approbation du budget communal.

Het antwoord zal aan de inwoners wel degelijk gegeven worden op het moment dat wij de zekerheid hebben dat de studie afgerond is en dat wij weten waar wij die Berlijns kussens gaan plaatsen en dat we dat ook kunnen antwoorden aan de mensen. "wat jullie aangebracht hebben is correct. Wij gaan daar in deze timing iets aan veranderen. En wat gaan wij doen? We gaan hier en daar interveniëren op de straten.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Chers collègues, est-ce que vous avez bien entendu ce que notre cher Echevin a dit ? Il a dit qu'il n'a rien fait parce qu'il n'y avait pas de budget, parce qu'il va être approuvé maintenant. Quand avons-nous approuvé le budget 2015 ? En mai ou avril. Quand est-ce que l'interpellation des riverains est passée ? En février, donc si vous aviez voulu faire quelque chose, vous auriez pu l'inscrire dans le budget 2015, déjà parce qu'il a été approuvé qu'au mois de mai. Quelle argumentation vous dites, vous dites que vous n'avez pas pu l'inscrire au budget 2015, mais le budget 2015 a été approuvé après l'interpellation citoyenne. Donc, tous vos raisonnements ne tiennent pas debout.

Deuxième chose, c'est assez bizarre que nous devons constater que cette commune n'a plus aucun budget pour poser un seul coussin berlinois, ça coûte 5.000 € au total. C'est vraiment rien, c'est une question politique, ce n'est pas une question financière. Vous pouvez le faire. Vous pouvez réparer un trottoir, même si vous n'avez pas un budget extraordinaire pour ça. C'est un budget ordinaire. C'est ça la différence entre un budget ordinaire et extraordinaire. L'extraordinaire sert à des grands travaux, l'ordinaire sert à des petits travaux de réfection. Si vous claquez une porte et qu'elle est cassée, il faut la réparer vous ne devez pas attendre un an pour la réparer. Vous avez des budgets ordinaires pour ça. C'est quand même un deuxième point très bizarre.

Troisième chose, je pose une question écrite pour avoir les chiffres, je suis content de les avoir maintenant. Mais j'ai posé une question écrite, en décembre j'ai eu une réponse fin janvier sans chiffres. On n'a pas de chiffre Monsieur, et puis trois semaines plus tard, nous

avons tous les chiffres, très bizarre ! Ça veut dire qu'on a fait tous les comptages dans le mois de février de cette année, donc il y a trois semaines, suite à mon interpellation ou qu'on m'a menti et on ne me les a pas donnés auparavant. Je trouve ça une façon de travailler assez lamentable et je ne peux que regretter ça et j'espère que ce dossier va finalement bouger et qu'on ne va pas devoir revenir en 2017 en posant les mêmes questions.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Van Damme.

24. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Piquard, conseillère communale PS, relative au Molenbeek Info. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard, gemeenteraadslid PS, betreffende Molenbeek Info. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, vu l'heure tardive, vu qu'il est prévu je pense que nous fassions une audition à huis clos, nous avons encore deux interpellations, celle de Madame Piquard et la mienne, nous proposons, si vous le voulez bien, de les reporter à la semaine prochaine, comme ça, on peut passer directement à cette audition à huis clos.

M. le Président :

Monsieur le Secrétaire communal, vous avez noté que les deux interpellations sont reportées au prochain conseil communal ?

Merci beaucoup, le point est reporté.

25. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, Conseiller communal PS, relative à la décision de justice dans le dossier RWDM-White Star. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, Gemeenteraadslid PS, betreffende de beslissing van het gerecht in het dossier RWDM-White Star. (Aanvullend)

M. le Président :

Le point est reporté.

Merci, la séance publique est levée. De openbare zitting is opgeheven.